

court à l'est; il se trouve une factorerie française sur les rives de cette dernière : les *Biafares* habitent la rive droite, et les *Nalous*, la rive gauche.

Le commerce du Rio-Bolole n'est pas très-considérable; jusqu'ici les caravanes se sont dirigées de préférence vers le Rio-Geba et le Rio-Nunez, entre lesquelles il est situé. Cependant, il s'y traite des arachides, du mil, du riz, de la cire, du morfil et des cuirs; les trois premiers articles se rencontrent aussi dans les criques nombreuses dont l'estuaire du Rio-Grande est pour ainsi dire dentelé sur les deux rives, à partir de son embouchure; mais ce qui pourrait y devenir un objet de commerce très-considérable avec la France, ce sont les richesses forestières qui abondent sur le littoral même de ces rives; sans doute le mode d'exploitation de ces bois encore vierges est tout entier à organiser et entraînerait des frais assez considérables; mais d'un autre côté quels avantages n'offre pas à une exploitation le golfe du Rio-Grande, qui accuse un brassiage moyen de 16 mètres jusqu'à l'embranchement, et de 5 mètres depuis l'embranchement des deux bras de mer jusqu'à la factorerie française? Quelles immenses facilités ne présentent pas à la navigation et à l'embarquement de cargaisons de bois un golfe aussi profond, aussi abrité, dans lequel il y a, sans récifs aucuns, grand louvoyage pendant 5 lieues pour des bâtiments du plus fort tonnage? Nous livrons ces réflexions à l'attention du Gouvernement et des négociants du Sénégal ou de France.

S'il est vrai, d'ailleurs, comme on l'assure, que la dureté de ces bois les rende très-propres à servir de traverses aux rails de nos chemins de fer, ces négociants ne pourraient-ils proposer à l'État les plus grandes pièces de charpente, pour les constructions navales, et, aux compagnies de chemins de fer, les plus petites pour ne laisser échapper aucune chance de bénéfice dans le début, et rendre leurs opérations très-lucratives peut-être par la suite?

Rio-Nunez.

Au Rio-Grande succède le littoral où vient déboucher le Rio-Compouny; des récifs et hauts-fonds d'une grande étendue ont rendu presque inaccessibles aux travaux des hydrographes, jusqu'à ce jour, et le littoral et la rivière elle-même; au Rio-Compouny succède le Rio-Nunez, le point de troque le plus important de toute cette fraction de côte. Nous renvoyons au volume nautique pour tout ce qui est relatif à la fréquentation

du Rio-Nunez, nous contentant de dire quelques mots sur les peuplades que les troqueurs auront à traverser avant d'arriver au marché de Karkandy, situé au haut du Rio-Nunez.

Les peuplades sont les *Nalous* d'abord, puis ensuite les *Landoumans*, lesquels habitent le Karkandy, territoire où se tient le grand marché qui attire les caravanes du Fouta-Dyallon; ces caravanes y apportent de l'or, des cuirs, de la cire, etc., en grande quantité, comme on le verra plus tard, et trouvent à y échanger ces produits contre les marchandises des Européens établis dans le Rio-Nunez; ce sont les *Foulahs*, les *Mandingues* et les *Sarracolets*, tous marchands de l'intérieur, qui composent ces caravanes; ils arrivent en nombre prodigieux et par bandes de quinze ou vingt, portant chacun sur leur tête un long panier allongé, dans lequel ils placent leurs produits d'échange. On comprend d'ailleurs que les *Landoumans* doivent abuser souvent de la position où ils se trouvent pour commettre des exactions, tantôt envers les caravanes, tantôt envers les Européens établis dans la rivière : c'est là le mauvais côté du commerce du Rio-Nunez, dont la fréquentation appartient à toutes les nations indistinctement, et ne peut alors jouir de la protection constante d'un établissement militaire; on est à chaque instant obligé d'y envoyer des goëlettes de guerre ou des vapeurs, pour mettre à la raison les chefs ivrognes et insatiables de ces peuplades noires.

Le commerce du Rio-Nunez peut être évalué à environ 4 millions de francs, et doit même dépasser ce chiffre, depuis que la traite des arachides est venue s'y joindre à celle des autres produits.

Les *Foulahs* apportent au marché de Karkandy, au haut du Rio-Nunez, du café, des cuirs, de la cire et de la gomme copal, qui a la réputation d'être la plus belle du globe; l'or et l'ivoire y sont apportés par les *Mandingues* et les *Sarracolets*, ces infatigables commerçants de Galam, que nous retrouvons encore dans ces parages; aussi cet or est-il très-fin; les cuirs sont parfaitement préparés et de première qualité. Nous avons dit que le café du Rio-Nunez se rapprochait, suivant certains amateurs, du goût du moka d'Arabie, bien que ce ne soit que du café sauvage; vient ensuite l'huile de palme qui commence à y paraître avec abondance, et enfin les arachides, qui là, comme sur le reste de cette côte, sont de nature à prendre un développement considérable.

Importance
commerciale
du Rio-Nunez.

Les comptoirs européens sont situés au-dessus du point de Wakaria, séjour du chef noir auquel ils payent des coutumes, et aux points de Cassassi et de Mandara, où se trouvent quatre factoreries françaises et deux anglaises. En janvier, le café et le riz abondent au marché; en février, ce sont les arachides; en mars, l'huile de palme.

Le principal élément d'échange contre les produits du Rio-Nunez est le sel, que les caravanes, en opérant leur retour dans l'intérieur, transportent chez les peuplades où il manque complètement; il s'en vend la quantité énorme de 1,500 tonneaux; ainsi donc, rien que le transport de cet élément d'échange exige un mouvement de caravanes de 30,000 hommes, en supposant, et c'est ce qui a lieu généralement, que chaque homme porte sur sa tête, à travers les sentiers du Fouta-Dyallon, un poids de 50 kilogrammes de sel. Nos commerçants trouvent à s'approvisionner dans la Cazamance de ce sel, qui doit être blanc pour être recherché des caravanes; les Anglais le font souvent venir d'Angleterre: On peut juger du bénéfice que rapporte l'échange de ce produit seulement, puisque, acheté au prix de 20 à 25 francs le tonneau en Europe, il est revendu à celui de 80 et 100 francs dans le Rio-Nunez.

La barre est l'unité monétaire et commerciale de ces parages; on peut l'évaluer, en moyenne, à 1 fr. 25 cent.

Les guinées et étoffes de coton y sont très-recherchées; deux brasses de guinée ou d'étoffe commune valent une barre; une seule brasse de belles étoffes de Rouen ou de Liverpool a la même valeur.

Toutefois, après le sel, c'est la poudre qui est l'article le plus couru; cette poudre provient en grande partie d'Amérique, ainsi que le tabac. Il en résulte que, bien qu'il n'y ait pas de factoreries américaines établies dans le Rio-Nunez, la rivière n'en est pas moins fréquentée par des navires des États-Unis, qui y viennent souvent chargés à fret au compte des traitants européens du Rio-Nunez pour l'aller comme pour le retour: chaque tête de tabac, composée de six feuilles, équivaut à une barre.

Enfin les verroteries assorties, que nos commerçants y ont de première main, les fusils, les effets confectionnés, les armes de toute sorte, etc., complètent les articles d'échange au Rio-Nunez, dont le mouvement commercial, comme nous l'avons dit plus haut, atteint approximativement le chiffre de 4 millions

de francs; cette somme qui, ne tend qu'à s'accroître de jour en jour, serait dépassée bien plus rapidement encore si l'on exploitait les richesses forestières qui sont communes à tous ces parages.

En sortant de Rio-Nunez, nous passons devant Rio-Cappatchez. Rio-Cappatchez. dont les eaux sont peu profondes et accessibles seulement à des caboteurs.

Il s'y traite des arachides, de l'huile de palme et de la cire; le riz surtout s'y récolte en grande quantité; les naturels vont souvent porter ces denrées dans le Rio-Nunez en traversant, avec leurs pirogues, les canaux qui séparent ces deux rivières, lorsque le cabotage n'est pas assez actif chez eux. Les habitudes de traite de noirs, perdues en partie dans le Rio-Nunez, commencent ici à se retrouver profondément enracinées.

Un vaste delta formé par les nombreuses bouches du Rio-Pongo succède ensuite et offre naturellement, par le fait seul de ses issues multiples, de grandes facilités à l'arrivée et au départ des bâtiments négriers; aussi retrouvons-nous ici la traite des noirs en pleine activité; les habitants y sont encore adonnés, bien que les habitudes de commerce licite aient été introduites au milieu d'eux par les agents de deux factoreries, l'une française, l'autre anglaise. Mais les Foulahs se décident avec peine à se rendre au marché de Rio-Pongo pour y apporter leurs produits licites, de préférence à celui du Rio-Nunez; ils sont arrêtés par de trop grandes difficultés de terrain; il en résulte que les canaux multiples du Rio-Pongo ont continué à servir d'aboutissants aux nègres esclaves amenés de l'intérieur sur ses marchés ou sur les marchés voisins; on a déjà vu en effet que les caravanes de Mandingues et autres dirigeaient vers le littoral leur quote-part d'esclaves, cet aliment éternel des guerres qui dévastent et dépeuplent la malheureuse Afrique; c'est maintenant vers le Rio-Pongo et à l'aide des canaux nombreux qui relient toutes ces rivières entre elles que l'on dirige les captifs amenés par ces caravanes; c'est ainsi que s'alimente à ce point le criminel trafic qui semble se ralentir aux Bissagos et dans le Rio-Nunez.

Peu après le Rio-Pongo, on aperçoit l'entrée de la rivière Dembia qui communique avec celle de Debrika; il s'y trouve également de la cire, des peaux et de l'huile de palme, mais en petite quantité. L'exploitation de cette rivière est faite par une

Rio-Pongo.

Traite de noirs.

Rivières Dembia et Debrika.

factorerie anglaise, succursale d'une de celles établies aux îles de Loss; le littoral, entrecoupé par ces rivières, continue à se montrer couvert de bois et d'une riche végétation.

Îles de Loss.

Les îles de Loss sont au nombre de trois principales; quelques points de ces îles sont occupés par des factoreries anglaises depuis une trentaine d'années; des commerçants anglais de Sierra-Leone en ont fait un entrepôt commode pour servir de base à leurs opérations sur la fraction de côte que nous venons de parcourir, et celle que nous allons prolonger de nouveau.

Ces commerçants, en effet, trouvent de grandes facilités pour charger ou décharger à peu de frais, dans leurs magasins des îles de Loss, les marchandises européennes ou les produits africains, en un mot tous les objets propres aux échanges dont ils étendent le rayon à Rio-Nuñez, Rio-Pongo, Mellacorée, etc., etc.; c'est sur l'île de Loss, dite île Factory, que sont les magasins des commerçants anglais; le meilleur mouillage de ce petit archipel est celui dit de l'Est, entre l'île Factory et la pointe Timbo, vis-à-vis le principal établissement des commerçants anglais; c'est celui qui offre le plus de ressources et qui est aussi le plus voisin des aiguades.

CHAPITRE III.

CÔTE DE SIERRA-LEONE, OU CÔTE COMPRISE ENTRE LES ÎLES DE LOSS ET LE CAP DE MONTE.

Après avoir dépassé les îles de Loss, la côte continue à se montrer boisée et entrecoupée de nombreuses rivières dont des bancs et des haut-fonds nombreux rendent les abords assez difficiles; le chenal de plusieurs d'entre elles n'est accessible qu'à des caboteurs; celui de plusieurs autres, au contraire, l'est à des bâtiments d'un assez fort tonnage, mais dans une étendue fort restreinte; toutes produisent du riz, des bois de construction et maintenant, surtout, des arachides; la première de ces rivières, après les îles de Loss, est celle de Tannaney, qui n'est guère accessible qu'à des embarcations; celle de Mahneah peut recevoir des caboteurs à mer haute; celle de Morebiah, dont l'entrée est plus étroite, peut recevoir des bâtiments d'un plus fort tirant d'eau que celle de Mahneah.

Rivières
Tannaney,
Mahneah
et Morebiah.

L'île de Matacong se voit ensuite; elle est très-boisée, une partie des terres cultivables a été défrichée par les colons de Sierra-Leone; un ruisseau coule sur les bords de l'île et achève de donner le plus riant aspect à sa féconde végétation; la rivière Forecarreah, qui succède à Matacong, est bordée de barres et de récifs qui en rendent l'entrée difficile; elle est, du reste, barrée à quelques milles au-dessus de son embouchure.

Île Matacong.

De toutes ces rivières, c'est celle de Mellacorée qui est encore la plus accessible aux bâtiments de commerce; elle offre l'avantage d'être navigable dans un parcours de 8 lieues marines, pour des bâtiments tirant 4 mètres d'eau. Il s'y établit pendant une partie de l'année des factoreries anglaises et françaises, mais

Rivière
Mellacorée.

Produits
de ces rivières.

surtout des premières, qui trouvent à traiter de grandes quantités d'arachides, puis du riz, de l'ivoire, des cuirs, des bois de charpente, etc.

La traite des arachides y commence en janvier et finit en mai; l'époque la plus favorable pour l'arrivée des navires serait donc la mi-avril; bien que les tornades commencent déjà à se faire sentir à cette époque, le mois d'avril est considéré comme un des mois les plus sains de l'année; du reste, il importe, selon nous, que, dans la rivière Mellacorée comme dans toutes les autres rivières d'Afrique, les troqueurs ne pénètrent avec leurs navires qu'une fois la certitude acquise que leur chargement de retour y est assuré, préparé, et qu'il ne reste plus qu'à l'embarquer; sans quoi les équipages européens ne tarderaient pas à être victimes des fièvres locales, à la suite d'un séjour trop prolongé dans les rivières. C'est un avis à donner, maintenant que nous nous éloignons de plus en plus des côtes de la Sénégambie, et que par suite les factoreries françaises deviennent de plus en plus rares; il ne faudrait pas que les capitaines troqueurs voulussent y suppléer, en entreprenant eux-mêmes la traite des produits. En remontant ces cours d'eaux empestés avec leurs navires, pour y séjourner, ils en reviendraient sans équipages, c'est-à-dire qu'ils n'en pourraient souvent pas revenir. Dans la bonne saison même, si, une fois en rivière, les capitaines s'attachent à éviter à leurs matelots blancs les plus rudes travaux du chargement, en les confiant à des indigènes, ils réaliseront une véritable et sage économie; non-seulement ils épargneront ainsi la santé de précieux marins, seuls aptes à manœuvrer le navire dans les mers d'Europe, mais ils éviteront par là un séjour trop prolongé en rivière, des frais d'hôpitaux, etc.

A Mellacorée, comme dans toutes les rivières de cette fraction de côte, la traite des noirs était jadis en pleine activité; mais, entravée par les difficultés de la côte et les croisières, elle y a été remplacée par le commerce licite; les indigènes achètent bien encore des captifs venant de l'intérieur, mais ce n'est plus pour les exporter, c'est pour les employer aux nombreuses cultures d'arachides qui leur rapportent de si beaux bénéfices. L'exploitation des bois de charpente exige aussi un grand nombre de captifs.

Ce bois est du *chêne*, connu sous le nom de *chêne de Sierra-Leone*; il s'achète, sur les lieux, 50 francs le tonneau de 42 pieds

cubes. Les arachides coûtent 16 francs les 100 kilogrammes; nous avons vu que le tonneau d'encombrement de ces dernières pouvait être évalué à 600 kilogrammes.

Le riz, qui est très-beau, coûte de 60 à 65 francs le tonneau de 1,000^{kg}; il s'y trouve aussi quelques autres produits, comme le ciré, le morfil, l'or, etc., mais, comparativement, en petite quantité.

Il convient de remarquer que nous avons coté ces prix en argent, au lieu de les évaluer en marchandises; et que sur le débit de ces dernières, il y a encore un grand bénéfice.

Parmi ces marchandises, les guinées de l'Inde et les tissus de coton variés sont très-recherchés par les marchands mandingues; aussi doit-on composer d'étoffes la plus grande partie des cargaisons; nos manufactures de Rouen ont donc encore sur ce point de nouveaux débouchés. Les *Mandingues* de Mellacorée sont tous de fervents sectateurs de Mahomet, et les spiritueux ne trouvent guère de débit dans ces parages; la poudre et les fusils sont, après les étoffes, ce qu'ils estiment davantage. Ces *Mandingues* ont le nom particulier de *Souzos*; ils se sont emparés du pays, dont les vrais indigènes sont des *Boulams*, et dominent complètement ces derniers. Ils savent presque tous lire et écrire, et sont d'une fréquentation sûre pour les traitants européens. Dans ces parages, la race conquérante des *Mandingues*, si elle a d'abord établi son pouvoir par le sabre, sait du moins le maintenir et le faire aimer par ses mœurs douces, son caractère modéré et essentiellement commerçant. Le Coran a introduit dans cette partie de l'Afrique, comme dans beaucoup d'autres, une demi-civilisation, certes bien supérieure aux barbaries et aux absurdités du fétichisme.

Les traitants européens sont établis à Malaguia, point où la rivière cesse d'être navigable; mais l'insalubrité des lieux les oblige à quitter leurs factoreries une partie de l'année; un établissement permanent offrirait donc de grands avantages; toutefois l'insalubrité des lieux exigerait qu'il fût géré par un Sénégalais indigène et rompu aux affaires. Les bateaux peuvent difficilement remonter jusqu'au village de Mellacorée, situé à 3 lieues au delà de Malaguia; à partir de ce point, la rivière est à peine praticable pour des pirogues; les sources paraissent être à 15 ou 20 milles plus loin. C'est à Malaguia que viennent aboutir souvent des caravanes arrivant du Rio-Pongo, Rio-Nunez et même du Fouta-Foulah.

Factoreries
de Malaguia.

Rivière Tanoah.

La rivière Tannah, le principal affluent de Mellacorée, est un des bras du Forecarreah; elle n'est pas navigable dans une grande étendue; les négociants de Sierra-Leone y ont des traitants qui leur expédient, presque chaque jour, des pirogues chargées de bœufs; on y trouve, comme dans presque toutes ces rivières, mais en moindre quantité, les produits que nous avons énumérés, en nous étendant sur Mellacorée.

Rivière Mauricania.

La rivière Mauricania est, après Tannah, le principal affluent de Mellacorée; mais elle n'est accessible qu'aux bateaux; les traitants anglais y font aussi quelques affaires. On y trouve de grands villages, entre autres celui de Tameneh, où réside le *sauno*, ou roi des *Boulans*.

Rivières Scarcies.

La grande Scarcies et la petite Scarcies succèdent à ces rivières; le chenal de l'entrée de la grande Scarcies est large et profond, et son cours est pendant plusieurs lieues accessible à des navires d'un fort tonnage, s'ils sont bien pilotés. Les bois de ces rives, riches autrefois en arbres magnifiques, ont été tellement exploités par les traitants de Sierra-Leone, qu'il faut actuellement remonter jusqu'à 12 ou 15 lieues pour trouver, sans trop de frais, de belles pièces de charpente. Or, à cette distance, ce n'est déjà plus qu'un ruisseau ne pouvant même pas porter bateau. Les jeunes habitants de couleur de Sierra-Leone y font abattre des chênes qu'ils vendent aux négociants de cet établissement au prix moyen de 50 à 70 schellings les 50 pieds cubes anglais, soit 5 à 6 francs le metre cube.

Aux Scarcies, comme dans toutes ces rivières, certaines habitudes locales sont à observer, quand on y vient traiter un chargement de bois de construction; ainsi, les noirs bûcherons chargés d'abattre ces bois et de les conduire près des rives, sont sous la dépendance de chefs avec lesquels il faut d'abord entrer en *palabre*; dans ces *palabres*, qui durent parfois plus d'un jour, on discute le prix en marchandises que l'on donnera pour tant de pièces ou telles pièces de bois de telle et telle dimension; on discute les coutumes ou cadeaux que l'on fera aux chefs; puis, la quantité de marchandises que l'on payera de suite aux travailleurs, en avances sur la valeur de la cargaison; s'il y a concurrence, on est parfois obligé d'avancer toute la valeur de cette cargaison; car les noirs du littoral de l'Afrique sont ainsi faits, et nous en citerons soulevé d'exemples dans le cours de notre exploration commerciale: jamais ils ne songent à préparer les

éléments d'une cargaison à venir dans leurs moments libres; ils s'occupent volontiers de la cargaison déjà payée en marchandises; puis, cette dernière plus ou moins complétée, ils se reposent jusqu'à ce qu'on leur ait fait de nouvelles avances pour un nouveau chargement dont les bois sont encore sur pied. Ceci n'est pas seulement particulier aux cargaisons de bois, mais se pratique aussi dans la traite de l'huile de palme, de l'ivoire, etc. Doit-on attribuer cette absence de prévision commerciale à l'indolence particulière de leur race, indolence qui ne cède qu'au stimulant des besoins que leur a créés le commerce; ou bien est-ce que cette race, peu façonnée à ce commerce, n'a pas encore, comme les Européens, su puiser dans le travail et les affaires un aliment d'activité toujours croissante et même nécessaire à ceux qui s'y adonnent? Espérons que c'est à ce dernier motif qu'il faut attribuer ces habitudes de fainéantise auxquelles les Africains s'abandonnent si généralement, une fois que la tâche, dont ils avaient touché le prix d'avance, est remplie avec plus ou moins d'exactitude et de fidélité.

SIERRA-LEONE.

En se rapportant à notre description nautique, on y trouvera divers détails sur la géographie et la constitution de la colonie anglaise de Sierra Leone, dont le chef-lieu est Free-Town, bâtie sur la rade de ce nom; cette rade est d'ailleurs un vaste estuaire comme nous en avons déjà parcouru précédemment; les plateaux de vase et les marécages qui en obstruent les abords, dans le N. et dans le N. E., contribuent à rendre le séjour de Free-Town des plus malsains. On sait cependant que Sierra Leone est devenu une colonie agricole, où les esclaves provenant des négriers capturés, à mesure qu'on les rend à la liberté, obtiennent des terrains à cultiver, sous la direction de missionnaires wesleyens, pour suffire et au delà, à tous les besoins de leur existence; il en résulte que Sierra-Leone est moins une colonie d'échanges maintenant, qu'un établissement philanthropique et religieux; cependant, l'exploitation des forêts que nous venons de parcourir et de celles qui sont au haut de la rivière de Sierra-Leone elle-même, l'arrivée d'un certain nombre de caravanes y portant de l'ivoire, des arachides, de l'huile de palme et du camwood, ou bois de teinture très-estimé, donnent

encore un mouvement commercial assez important à cet éta-
blissement; c'est d'ailleurs le point de relâche de presque tous
les bâtiments anglais, soit de guerre, soit de commerce, qui
viennent à la côte d'Afrique; les arachides en rendraient la fré-
quentation fort avantageuse à ceux de nos navires marchands
chargés de marchandises spécialement françaises, si l'entrée de
la plus grande partie de ces dernières n'y était pas absolument
interdite. Pour éluder cette prohibition, beaucoup de nos tro-
queurs mouillent aux Scarcies, même moins loin; et là, reçoivent
les arachides qu'ils ont été traiter d'avance à Free-Town,
avec des négociants anglais; ceux-ci leur expédient en échange
des produits africains sur le point où ils stationnent.

Les douanes anglaises frappent tous les produits qui entrent
à Free-Town d'un droit de 4 pour cent, et, comme d'ailleurs
les exportations sont aussi soumises à un droit de 5 schellings
par tonneau, il en résulte que le chiffre du revenu de la colo-
nie est fort élevé comparativement.

Quoi qu'il en soit, le mouvement commercial de Sierra-Leone
n'est pas en grande voie de progrès par suite du dépeuplement
des forêts qui l'entourent, et du petit nombre de caravanes qui
viennent y aboutir; d'un autre côté, au point de vue de l'agri-
culture, les cantons des noirs libérés n'ont donné que d'assez
minces résultats; chaque noir, à la vérité, cultive volontiers le
petit jardin où il plante ses farineux et ses légumes, mais là se
borne l'ambition du plus grand nombre; le reste du temps est
consacré par eux à suivre avec beaucoup de zèle et de ferveur les
prédications et les exercices religieux des missionnaires; c'est
plus moral, mais moins profitable à la prospérité de la colonie.
Afin de donner plus d'activité aux échanges des produits afri-
cains, le gouvernement local a expédié, il y a quelques années,
un missionnaire wesleyen à l'almamy du Fouta-Dyallon; ce mis-
sionnaire lui apportait pour une douzaine de mille francs de ca-
deaux et de marchandises, et sollicitait de lui, en échange, que
les caravanes de son vaste territoire fussent acheminées sur Free-
Town en aussi grande quantité que possible. L'almamy, comme
on le pense, accepta d'abord les cadeaux et promit tout ce qu'on
voulut; mais ce qu'il ne pouvait pas promettre, c'est que les
caravanes, en traversant les pays qui les séparaient de Sierra-
Leone, ne fussent pas exposées aux pillages des tribus insou-
mises et à de grandes difficultés de marche et de terrain; il en

est résulté que la mission de ce frère wesleyen n'a pas réalisé
tout ce qu'on s'en était promis.

Nous terminons ce qui est relatif au commerce de Sierra-
Leone par l'énoncé des réglemens coloniaux qui régissent l'in-
troduction des marchandises françaises dans la colonie.

A Sierra-Leone, comme dans toutes les colonies anglaises,
une prohibition presque complète frappe les produits français
introduits sous pavillon français. On peut en juger par la tra-
duction suivante.

EXTRAIT DU CHAPITRE XII DES RÉGLEMENTS COLONIAUX SUR LE
COMMERCE ET LA NAVIGATION.—SECTION 1.

« § 4. Les navires français sont admis aux privilèges suivants, s'é-
tendant à toutes les possessions coloniales de Sa Majesté Britannique,
à l'exception de Gibraltar et de Malte dont le commerce est déclaré
resté sur le même pied que par le passé. Il est permis d'importer dans
les possessions coloniales de Sa Majesté Britannique diverses marchan-
dises produits des possessions du Roi des Français, et dont suit l'énu-
mération, et aussi les articles soumis pour l'importation à un droit
ad valorem de 7 liv. 10 sch. pour 100 livres (les vins exceptés), ar-
ticles énumérés dans la table annexée à l'acte VI de Georges IV, cha-
pitre cxiv.

Articles dont l'importation par navires français est autorisée.

Blé.	Orge.	Gros bétail.
Fleur de farine.	Mais.	Foin et paille.
Biscuit.	Riz.	Monnaie d'argent et de billon.
Farine grossière.	Lattes ou bardeaux.	Diamants.
Vois.	Baliveaux de chêne rouge et blanc.	Sel.
Fèves.	Bois à brûler.	Fruits et légumes frais.
Haricots.	Planches.	Coton en laine.
Seigle.	Cercles en bois.	
Avoine.		

« Un acte du gouverneur et du conseil, en date du 8 novembre
1834, pour régler les droits de douane dans la colonie de Sierra-
Leone et dépendances, frappe à l'importation tous les produits ma-
nufacturés ou naturels, étrangers ou britanniques, d'un droit de 3 pour
cent *ad valorem* du prix de facture.

« L'acte du gouverneur et du conseil, en date du 29 mars 1841,
pour accorder un droit additionnel de douane, frappe tous les pro-
duits et marchandises payant déjà les 3 pour cent établis par la loi
d'un droit de 1 pour cent, ce qui fait un droit total de 4 pour cent
ad valorem du prix de facture.

« A l'exportation, tous les produits sont imposés à un droit de 5 schellings par tonneau.

« Quand on charge moins d'un tonneau, le droit est de 2 schellings et demi.

« Les planches et madriers payent à l'exportation un droit de 7 schellings par 2,000 pieds cubes anglais.

« Le droit de pilotage est de 5 schellings par pied anglais de tirant d'eau. Ce droit est exigible en entrant.

« Enfin le droit d'ancrage est de 50 schellings par voyage. »

Après avoir quitté Sierra-Leone, si l'on descend la côte en vue de terre, on ne tarde pas à apercevoir les îles Bananes, où l'on peut jeter l'ancre, comme aux Scarcies, pour y attendre la cargaison traitée d'avance à Free-Town; généralement les troqueurs d'un assez fort tonnage, quand ils n'ont pas en vue une opération de ce genre, préfèrent contourner le banc de Sainte-Anne et les récifs qui en hérissent les abords pour rallier ensuite la côte, en attaquant la partie méridionale de l'île Sherboro. Cette île, du reste, comme les parages qui l'avoisinent, n'est guère hantée que par les caboteurs de Sierra-Leone ou des bâtiments négriers; ces derniers viennent parfois y attendre, au mouillage, le moment favorable pour se diriger vers Shebar ou Gallinas, et y embarquer rapidement leur cargaison d'esclaves pendant la nuit.

Rivière Shebar.

La rivière Shebar, formée par la pointe S. de la grande île plate de Sherboro et le continent africain, se reconnaîtra facilement aux redoutables bancs de brisants qui s'étendent au large de son embouchure. Avec Shebar commence une zone assez étendue de foyers de traite, lesquels sont encore en pleine activité sur la partie N. de la côte des Graines, malgré le zèle des croiseurs et le voisinage de Sierra-Leone.

Les barracons, ou établissements dans lesquels on enferme les esclaves à mesure qu'ils arrivent de l'intérieur, sont situés fort avant dans la rivière, sous la protection du chef de la localité et des gens de son village. L'accès de cette rivière étant d'ailleurs fort difficile, et des croiseurs stationnant au mouillage devant son embouchure, il en résulte que l'embarquement des esclaves se fait à 5, 10 et 15 lieues de là, soit dans la baie de Yawry, soit devant Sherboro, soit enfin sur le point dont conviennent d'avance, par voie de pirogue, le négrier établi à terre pour préparer la cargaison d'esclaves et le négrier capitaine, qui

cache son navire à tous les yeux en attendant cette cargaison : aussi que de mortalité parmi ces malheureux esclaves résulte des marches forcées qu'ils effectuent pour se rendre des barracons jusqu'au point de leur embarquement!...

On peut voir à cet égard les détails que j'ai consignés dans la 2^e partie du présent volume.

A la rivière Shebar succède celle de Gallinas, autre foyer de

Rivière Gallinas.

traite de noirs sur lequel, dans la partie en question, nous donnons également des détails étendus. Les points de *Manna* et *Sugary* succèdent peu après à cette rivière et produiraient des bois de construction en notable quantité, si l'exploitation de ces bois n'exigeait des travaux assez pénibles, qu'on ne doit pas s'étonner de voir négliger, quand on songe au lucre facile que retirent les naturels du littoral de leur coopération au trafic odieux de leurs semblables; le riz, si nécessaire aux opérations de ce trafic, vient aussi en abondance dans ces parages, où commence la côte que nous allons parcourir et qui prend le nom particulier de côte des Graines, par suite de sa fertilité en graminées africaines; du reste, tous les naturels de ces points concourent à la traite des noirs, et voici comment : quand les bâtiments de guerre établis en croisière sur cette côte sont enchaînés dans le N. de Gallinas par des circonstances de calme ou de vent debout, les négriers de ce foyer de traite opèrent alors l'embarquement de leurs esclaves sur un des points du littoral qui séparent l'entrée de la rivière de Gallinas de la baie du cap de Monte : c'est souvent pour les négriers l'affaire d'une nuit; si, au contraire, les croiseurs sont dans le S. du foyer de traite, les embarquements s'opèrent dans le N. de Gallinas avec non moins de rapidité; ici ces embarquements se font à l'aide de nombreuses pirogues légères, très-propres à traverser les brisants de la plage, mais ne pouvant guère contenir que deux ou trois esclaves chacune; dans le golfe de Benin, au contraire, les pirogues employées à cet usage sont plus grandes, plus spacieuses, mais aussi plus lourdes; les unes comme les autres, d'ailleurs, sont parfaitement appropriées à l'espèce de barre qu'elles doivent franchir.

CHAPITRE IV.

CÔTE DES GRAINES, OU CÔTE COMPRISE ENTRE LE CAP
DE MONTE ET LE CAP DES PALMES.

Le littoral que nous avons parcouru depuis Saint-Louis du Sénégal jusqu'à Sierra-Leone est, comme on l'a vu, plus particulièrement hanté par des navires appartenant ou consignés au commerce sénégalais; nous avons remarqué en effet que ce commerce étendait ses voyages et ses factoreries jusqu'à la Cazamance, liait des opérations à Bissao, Rio-Grande, et commençait même à prendre part à l'exploitation des arachides de Mellacorée; nous avons vu enfin qu'au point de Sierra-Leone il pouvait se faire, qu'il se faisait même des opérations ayant trait à ces graines oléagineuses, opérations dont la base première est souvent un transport à fret exécuté de France à Gorée; malheureusement cette activité du commerce sénégalais ne s'étend pas au delà; et maintenant nous allons descendre une longue étendue de côtes dont l'exploitation est faite par toutes les nations maritimes en concurrence l'une de l'autre; et comme les bénéfices, par suite de cette concurrence plus active, sont moins beaux et moins assurés pour nos commerçants sénégalais que sur les points situés dans leur voisinage, il en résulte que leurs navires ne paraissent presque jamais sur le littoral que nous allons parcourir désormais: le pavillon français n'y flotte donc que sur des bâtiments de commerce expédiés directement de la métropole à la côte d'Afrique, lesquels s'abstiennent le plus souvent de passer par notre colonie du Sénégal. Parmi nos nationaux, ce sont les armateurs de Marseille qui ont le plus tenté et le mieux réussi dans les opérations de ce genre, lesquelles ont lieu sur les points de

l'immense étendue de côtes qui sépare Sierra-Leone de Benguela. Nous allons chercher à rendre les traditions commerciales de ces points familières aux commerçants de tous nos ports; et, pour mieux atteindre notre but, nous entrerons, quant à l'espèce et à la valeur des produits et des marchandises, dans des détails plus précis, plus circonstanciés que ceux donnés par nous en explorant des localités nationales, conséquemment moins étrangères au commerce français.

Mais, avant de commencer l'exploration particulière de la côte des Graines, nous croyons devoir développer quelques particularités importantes, dont les unes sont communes aux divers points qui s'échelonnent sur la côte des Graines, et les autres, à presque tout le littoral que nous allons parcourir désormais.

Les *Kroumanes* sont des noirs de la côte des Graines familiarisés depuis des siècles avec les habitudes de la troque des bâtimens européens; il y en a de diverses espèces: les uns sont plus particulièrement courtiers et peuvent servir d'intermédiaires fort utiles en s'abouchant avec les traitants possesseurs de produits, qu'ils déterminent à venir à bord du navire troqueur en vue; ces courtiers africains sont connus sous le nom de *cajoleurs*; ils sont porteurs de certificats et se mettent au service du capitaine troqueur pour l'exploitation des localités voisines dans un rayon qui ne dépasse guère de 10 à 15 lieues le village où ils sont établis. Il n'en est pas de même des *Kroumanes* matelots, lesquels se dépayent volontiers pour toute la côte d'Afrique, pendant six mois, un an, et plus même.

Ces derniers sont des hommes à gages qui aident les équipages européens dans les travaux de bord et les mouillages ou appareillages fréquents auxquels oblige le métier de troqueur le long de la côte d'Afrique.

Nous avons vu que les courtiers ou cajoleurs devaient être munis de certificats; il en est de même des *Kroumanes* matelots: ces certificats ou *books* sont parfois menteurs et souvent d'ailleurs ils se les cèdent entre eux.

Quand on prolonge la côte à petite distance on voit, à chaque instant, se détacher du rivage des pirogues de *Kroumanes* ou de cajoleurs qui s'éloignent en mer, à 3, 4 et même 5 lieues, pour venir offrir leurs services à bord du navire en vue de leur village; il est d'usage alors de les gratifier d'un coup de rhum ou d'eau-de-vie, à leur arrivée à bord.

Les Kroumanes.

Les cajoleurs.

Il ne faut d'ailleurs accorder qu'une demi-confiance à la veracité des cajoleurs ou courtiers; il est rare qu'ils n'exagèrent pas les ressources commerciales de leur village, afin d'engager le troqueur à y jeter l'ancre. Les Kroumanes, soit courtiers, soit matelots, parlent une espèce de patois mélangé d'anglais, d'espagnol et de français, mais où les mots anglais, cependant, dominent presque exclusivement: leur marque principale est une raie noire tatouée qui prend au haut du front et descend jusqu'au bas du nez; leurs dents sont limées en pointe.

Les Kroumanes matelots les plus estimés sont ceux qui proviennent de la fraction de côte comprise entre le cap des Palmes et Biriby.

Le navire troqueur qui sera dans l'intention de traiter avec un village, tirera un coup de canon, soit sous voiles, soit à l'ancre, pour faire connaître son intention aux traitants et courtiers de la localité en vue; les naturels y répondront souvent, la nuit, en allumant un feu sur la plage.

Sur la plupart des points de troque où n'existent pas d'établissements européens, il est préférable, pour les capitaines, de ne pas descendre à terre et de faire leur troque à bord, par la voie des courtiers et les pirogues; ils éviteront ainsi bien des réclamations de cadeaux ou coutumes de la part des chefs de villages.

Souvent, les troqueurs se voient obligés de faire des avances de marchandises à leurs courtiers sur tel ou tel point, pour hâter l'écoulement de leur cargaison et le chargement de retour de leur navire; on comprend combien ce système présente d'inconvénients; pour les prévenir en partie, les capitaines devront s'entourer de toutes les garanties possibles: ainsi, ils n'abandonneront ces marchandises qu'à des courtiers dignes de leur confiance, et se feront donner en échange des otages, des captifs, des books ou des fétiches, sacrés aux yeux de ces mêmes courtiers.

Malgré ces précautions, il arrive souvent que les rentrées ne sont pas toujours complètes; les troqueurs anglais y sont habitués et trouvent moyen de ne pas y perdre; il n'en est pas toujours ainsi des nôtres, qui s'empressent, en cas pareil, d'invoquer l'assistance de la station française et, parfois même, abusent de cette assistance en faisant, à tous propos, intervenir nos bâtiments de guerre et leurs coups de canon. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer combien est funeste une pareille habi-

tude; les capitaines marchands anglais l'ont bien senti, et repoussent toute intervention belliqueuse de leurs marchés de troque: ils pensent avec raison que, hors les cas de pillage et de piraterie, l'emploi de la force et du canon envers des populations commerçantes et craintives, ne peut qu'éloigner ces populations de leurs navires et nuire au développement de leurs transactions commerciales. L'Afrique est-elle, d'ailleurs, le seul pays où les débiteurs ne se libèrent pas complètement de leurs dettes?

D'ordinaire, on fait précéder le marché ou *palabre* avec les naturels, de quelques cadeaux de bagatelles, de tabac, de liqueurs fortes, etc., afin de stimuler leur désir et d'activer l'opération; du reste, le métier de capitaine troqueur exige que ceux qui l'exercent soient cuirassés de patience et s'abstiennent surtout de mauvais traitements envers les marchands africains; les troqueurs ne devront pas s'étonner de voir ceux-ci demander souvent, d'un produit quelconque, d'une dent d'éléphant, je suppose, une valeur double de celle que cette dent représente: c'est une habitude commerciale familière aux Africains, comme, du reste, à bon nombre d'Européens; mais on rabat leurs prétentions dérisoires en dédoublant leur prix tout d'abord: c'est ainsi que commence le *palabre de troque*, qui dure une demi-journée, une journée, et souvent plus. Bref, à force de concessions de part et d'autre, le marché finit par se terminer, et il n'a fallu souvent qu'un peu de patience au troqueur pour le conclure tout à son avantage.

Du reste, il est des localités où le prix, en apparence exorbitant, exigé par les naturels, cesse de paraître tel, en raison du cours exorbitant de la marchandise elle-même dans ces localités: l'équilibre entre le prix de vente et le prix d'achat se rétablit ainsi par suite de ce cours menteur, et permet de faire de bonnes affaires là où des troqueurs inexpérimentés n'en redoutaient d'abord que de mauvaises.

Un navire troqueur bien installé doit avoir une partie de sa dunette, ou au moins de son arrière, sacrifiée pour un magasin d'étalage renfermant des échantillons des diverses marchandises de sa cargaison; il est rare, en effet, que les naturels résistent au désir que peut faire naître en eux la vue de tel ou tel objet de fabrique: c'est donc un grand art que de faire naître ce désir chez eux. Naturellement, il convient de ne les introduire que

Palabres de troque.

Magasin d'étalage.

Coup de canon de troque.

Communications avec la côte.

Avances de marchandises.

partiellement dans ce magasin, afin d'éviter qu'à la faveur du désordre quelques-uns ne cèdent à la tentation de dérober l'objet de leur convoitise avec plus ou moins d'adresse.

Unités de paiement, de valeur et de capacité.
Barre.
Acquêt.
Krou.
Paquet.
Marchandises de troque.
Il nous reste à parler des unités de paiement et de capacité. Nous avons déjà vu qu'au Sénégal les commerçants et traitants se servent de la pièce de guinée et de sa valeur montante ou descendante en kilogrammes de gomme, pour exprimer le cours du prix de cette gomme; au S. de Gorée, c'est la barre que nous avons vue employée, et c'est elle que nous retrouvons encore vers cette côte: aussi un certain nombre de marchandises ou un certain nombre d'articles équivalent à une barre ou à un certain nombre de barres; du reste, la barre varie sur toute l'étendue de la côte, et nous indiquerons ses variations à mesure qu'elles deviendront sensibles.

Plus loin, à la côte d'Or, c'est l'acquêt, c'est-à-dire une certaine quantité de poudre d'or, que nous retrouvons comme unité monétaire ou d'échanges.

Le krou sert d'unité de capacité; cette capacité est variable sur tout le littoral, non-seulement suivant le pays où l'on traite, mais encore suivant les objets qu'il s'agit de mesurer: ainsi le krou d'huile n'est pas le même que celui de riz ou de poivre malaguettes sur la côte des Graines, et ne se ressemble plus au delà du cap des Palmes.

Le paquet est la réunion de diverses marchandises que l'on donne en échange du produit africain que l'on traite; ainsi on dit: Le paquet d'une ou de plusieurs dents d'ivoire, d'une certaine quantité de riz, de camwood, se compose de telles marchandises; les négriers même, assimilant dans leur infâme langage le noir esclave à un simple produit africain, disent sur tel point de la côte: Le paquet d'un esclave noir se compose de tant; d'une négresse, de tant; d'un négriillon, de tant; d'une négrite, de tant, etc.

Indépendamment des marchandises particulières à certaines localités et aux échanges de certains produits, il en est qui sont communes au commerce d'échanges de toute la côte d'Afrique: nous allons les passer rapidement en vue.

Les spiritueux recherchés sont le tafia et l'eau-de-vie de 19° à 19° 1/2; celle de Bordeaux commence à être bien appréciée sur plusieurs points de la côte où la bonté des spiritueux passe avant sa force: les vins de ce port le sont également dans tous

les établissements européens d'Afrique. Le tabac à larges feuilles de Kentucky et de Virginie doit entrer en grande quantité dans la cargaison. Suivant les localités, les fusils à présenter en échange aux naturels seront ou des *tower-guns*, des *dane-guns* ou des fusils français: nous indiquerons les localités dans lesquelles ces trois espèces de fusils sont demandées par les naturels.

La poudre bonne aux échanges est dite de *guinée*; elle doit être bien lustrée et renfermée dans des barils assortis pour en contenir depuis 5 jusqu'à 12 kilogrammes.

Les tissus qui ont cours sur toute l'Afrique sont de deux espèces: les tissus fins ou tissus à la livre et les tissus communs ou tissus de traite. Les premiers sont les belles guinées bleues et blanches, les liméneas, tom-coffee, sucretons, satins streap, glasgow-danes, siamoises, printanières, nicanèses, bandanes, taffetiés, antipod-danes, etc., etc. Les tissus communs sont: les bajutapots, chiloés, korots, chasselats, romales, etc., etc.

Les tissus communs servent plus particulièrement à la troque des bois, des graines, etc.; les tissus fins sont réservés pour les échanges de l'or, de l'ivoire et de l'huile de palme. Comme on le voit, les noms de ces diverses étoffes sont pour la plupart anglais, le commerce britannique ayant pris les devants pour varier les couleurs et les façons des tissus, suivant le goût des naturels; mais nos fabriques françaises, celles de Rouen surtout, commencent à imiter avec succès toutes ces variétés et peuvent, à prix égal ou à peu près, rivaliser pour la richesse de la couleur et la beauté du tissu avec les produits des manufactures anglaises. Nous donnons au chapitre de la côte d'Or des détails plus circonstanciés sur les dimensions des tissus, et principalement des tissus fins, qu'on y traite en grande quantité.

Les verroteries recherchées sur la côte proviennent généralement de Venise; elles sont de plusieurs espèces, dont voici les noms, soit français, soit anglais: corail, arlequins, agates bleues, cornioles, petites perles, bleu-china, ruby-spots, china-olive, ruby-snake, celestial-agate, etc.

Sous la désignation générale d'articles variés, nous comprenons les articles de coutellerie, faïencerie, les farines, vins, salaisons, conserves, les costumes de fantaisie, les armes, les bassins de cuivre, dits neptunes, les baguettes de cuivre, etc.

À la suite d'un voyage d'exploration commerciale, dont nous

Tabacs.

Fusils.

Poudre.

Tissus.

Verroteries.

Articles variés.

avons déjà donné l'exposé dans l'introduction du présent volume, des échantillons de toutes les marchandises que nous venons de nommer ont été mis à la disposition de la chambre de commerce de Bordeaux, laquelle avait fait les frais d'achat de ces échantillons, et les a communiqués aux chambres de Paris, Rouen, le Havre, etc.

Nous allons maintenant continuer à descendre la côte en troqueur, et toujours en vue de terre.

Cap de Monte.

La baie du cap de Monte, la rivière qui vient s'y jeter et la position du cap lui-même sembleraient indiquer un emplacement favorable à une factorerie commerciale; mais jusqu'ici les habitudes de traite de noirs ont prévalu dans ces localités et nui au développement qu'il eût été possible d'y donner au commerce licite, surtout à celui des bois de construction, de camwood, à la culture du riz, etc. Toutefois, cette dernière denrée s'y trouve avec abondance quand les guerres n'ont pas dévasté le pays, comme cela n'arrive que trop souvent.

Nous avons dit, plus haut, que les environs du cap de Monte étaient souvent le théâtre d'opérations de traite préparées à Gallinas.

En quittant le cap de Monte et prolongeant la côte, on ne tarde pas à prendre connaissance du cap Mesurade.

Cap Mesurade.

Au pied du cap Mesurade, des gens de couleur des États-Unis ont jeté les fondements d'une ville, chef-lieu de la colonie africaine, à laquelle ils ont donné le nom de Liberia. Cette colonie est indépendante de la métropole; son chef-lieu a pris le nom de Monrovia, du nom du président Monroe. A cet établissement en ont succédé d'autres sur la côte des Graines, et Rivière Junk, Petit-Bassa, Grand-Bassa, Mont-Sinou et le cap des Palmes se sont vus successivement transformés en lieux d'asile pour les mulâtres américains expatriés des États-Unis.

Liberia et Monrovia.

Monrovia n'est encore qu'une ville naissante; les rues en sont larges et bien tracées; mais la plupart des maisons ont été construites avec des planches.

Produits.

L'huile de palme, le maïs, le riz surtout, pourraient venir en abondance dans les environs de la presqu'île de Mesurade; mais les colons de Liberia ne se livrent guère à la culture: peu enclins, par nature, à des travaux pénibles, ils préfèrent la traite des produits que les caravanes apportent de temps en temps dans leur établissement; ces produits sont: l'huile de

palme, le camwood et l'ivoire. Comme d'ailleurs les ventes se font entre les colons et les naturels, les navires ne peuvent songer à traiter directement qu'avec les colons eux-mêmes; il y a donc peu d'affaires avantageuses à lier dans ces colonies, dont les habitants n'ont guère su jusqu'à ce jour activer chez eux le mouvement des caravanes de l'intérieur. Toutefois, si le troqueur arrive au moment où la colonie est au dépourvu de marchandises, il pourra y placer peut-être avec avantage des *tissus*, du *tabac*, de la *poudre*, de l'*eau-de-vie*, du *fer*, des *manchettes*, *chaudères*, *verroteries*, des *fusils*, dits *tower-guns*, grand calibre; puis des provisions en *viandes salées*, *farine*, *biscuit*, *vins*, etc.; mais il devra, avant de livrer ses marchandises, bien peser les chances et les rentrées: car MM. les colons, tous gens assez pauvres, sont aussi enclins que les traitants des autres fractions de la côte à accepter la plus grande quantité possible d'avances en marchandises européennes, sans avoir toujours l'équivalent à offrir en retour.

Marchandises d'échanges.

Dans les transactions commerciales avec les colons, on affecte une valeur en piastres, en marchandises; mais ceux-ci, dans leurs rapports avec les naturels, se servent de la *barre* pour unité monétaire et du *krou* pour unité de capacité.

La barre équivaut à une demi-piastre; les colons, en traitant avec les naturels qui leur apportent des produits de l'intérieur, comptent: un fusil, façon *tower*, pour 10 barres; une brassé de tissu pour une barre; cinq têtes de tabac, de cinq feuilles chacune, pour une barre.

Valeur de la barre à Monrovia.

Le krou change de valeur et même de poids, d'après la nature du produit: ainsi, un krou d'huile de palme vaut trois krous de riz; le krou de riz pèse de 25 à 30 livres anglaises, celui de poivre malaguettes de 18 à 20 livres; celui d'huile de palme contient 4 gallons et doit peser 30 livres anglaises. Sur toute cette côte, les mesures anglaises sont habituellement en usage.

Valeur et capacité du krou.

Les navires sont admis à Monrovia moyennant un droit *ad valorem* de 5 p. o/o sur tout ce qu'on débarque; le droit de phare et d'ancrage est de 15 dollars par navire; tous ces frais et aussi les maigres bénéfices que procurent les transactions commerciales avec les colons mulâtres, intermédiaires obligés de toute traite, sont cause que nos troqueurs ne se soucient guère de jeter l'ancre dans la rade de Monrovia; pour éviter ces frais, rien n'empêche qu'ils se tiennent sous voiles en passant devant

le cap Mesurade pendant qu'une de leurs embarcations va prendre à terre des renseignements sur la situation du pays: c'est même une chose à faire par eux avant de passer outre et de descendre plus bas.

Nous quittons Monrovia et le cap Mesurade pour continuer à prolonger la côte, à petite distance; mais, ce point étant à peu près intermédiaire entre le cap de Monte et le Grand-Bassa, nous croyons devoir consigner ici la valeur de la barre sur la fraction de côte comprise entre ces deux points, et, en même temps, la valeur d'un paquet de 100 livres d'ivoire sur cette même fraction de côte.

Valeur de la barre sur la fraction de côte comprise entre le cap de Monte et Grand-Bassa.

Une pièce de guinée vaut.....	9 barres.
— de nicanèse <i>idem</i>	7
— de romale <i>idem</i>	7
— de bayutapot <i>idem</i>	7
— de chiloé <i>idem</i>	7
1 fusil, façon tower, <i>idem</i>	6
1 bassin en cuivre <i>idem</i>	2
1 pot de fer <i>idem</i>	1
50 pierres à fusil <i>idem</i>	1
2 bouteilles d'eau-de-vie <i>idem</i>	1
2 bonnets de laine <i>idem</i>	1
1 livre de poudre <i>idem</i>	1
1 chapeau de traite <i>idem</i>	1
1 barre de fer de 12 livres <i>idem</i>	1
1 miroir <i>idem</i>	1

Voici maintenant ce dont se compose le paquet de 100 livres d'ivoire sur cette même fraction de côte, lequel ivoire ne consiste guère qu'en dents d'éléphants dites *scrivellos*, ou dents au-dessous de 20 livres; ces ivoires s'obtiennent généralement à meilleur compte que les autres, et pour des marchandises de moindre valeur. Ce paquet se compose de

Valeur de 100 livres d'ivoire sur cette même fraction de côte.

4 pièces de guinée.	4 bonnets de laine.
4 — de romale.	2 chapeaux de traite.
4 — de	4 miroirs.
6 fusils.	1 manchette.
12 barres de fer.	2 couteaux.
100 têtes de tabac.	4 demi-masses de verraterie.
3 barils de poudre de 25 liv. chacun	4 rasoirs.
6 chaudières en fer.	4 cloches.
6 galons d'eau-de-vie.	4 souquettes.

Rivière Junk et Petit Bassa.

La Rivière Junk et le Petit Bassa succèdent à Monrovia, ces

deux points sont également habités par des colons américains placés sous la juridiction de Monrovia: ce ne sont que d'assez misérables bourgades où le commerce languit faute de capitaux, et l'agriculture, faute d'habitants laborieux. On y trouve à traiter les mêmes produits que nous avons nommés plus haut, c'est-à-dire de l'huile de palme, du camwood et des graines.

Le Grand-Bassa vient après, et ne tarde pas à se faire reconnaître à ses grandes cases de bois, peintes à la chaux et bâties à l'européenne comme Monrovia.

C'est encore une colonie d'émigrés américains, tous gens de couleur, lesquels s'y sont établis postérieurement à ceux de Monrovia.

Les produits de Grand-Bassa sont: le riz rouge en grande quantité, le camwood, un peu d'ivoire et de poivre malaguette.

Dans le sud de la colonie est le Bassa des pêcheurs, où se trouve une anse bien abritée: c'est là que les navigateurs normands du xv^e siècle avaient élevé l'établissement du *Petit-Dieppe*.

En quittant le Grand-Bassa, le premier village que l'on rencontre est Tabocanné, vis-à-vis de la roche de ce nom; puis vient le foyer de traite de noirs de Young-Sestre ou New-Sestre; les barracons de ce foyer de traite, jadis situés près du rivage, ont été transportés à 2 milles dans l'intérieur. C'est jusqu'ici le plus sûr des établissements de négriers qui existent à la côte des Graines.

Depuis Trade-Town jusqu'à Sangwin, le pays produit de l'huile de palme et des graines. Entre ces deux points coule la rivière Sestos, où était jadis l'établissement du *Grand-Dieppe*. A partir de Sangwin commencent véritablement à se traiter avec abondance le maïs, le riz et le poivre malaguette, épice peu en usage en France, bien que d'une saveur fort agréable. Sur cette fraction de côte, qui s'appelle aussi côte de Krou, la traite des graines pourra se faire plus particulièrement aux villages de Sangwin, Bassou, Batton, Sinon, Bloo-Bara, Kroubath, Krou-Setra, King-Wis-Town, petit et grand Wappic, petit et grand Nilfon, Drou, Baddou, petit et grand Sestre, Garroway, cap des Palmes et au delà même, dans les villages que nous indiquerons tout à l'heure.

Outre le riz, le maïs et le poivre malaguette, on peut encore traiter sur tous ces points de l'huile de palme, de l'ivoire,

deux places misera et l'agri traite c'est-a Le maître l'europ Ce couch Monro Les dans a l'W En l'ontre s'élève s'entaco de traite bus s. es sur Des l'pall Sestos. sangwi un rance le ror eurtu Ballou des Le s'entit: ma r: un de tr

Grand-Bassa.

Produits.

Young-Sestre ou New-Sestre.

Rivière Sestos.

Côte de Krou.

Les points de traite.

Les produits.

du camwood et même des cuirs, mais tout cela en assez petite quantité; on pourrait aussi y exploiter les bois de construction, car la végétation forestière est des plus riches sur cette côte.

Il y a souvent des factoreries anglaises ou américaines établies dans les villages que nous venons de parcourir, lesquelles absorbent une grande partie de ces produits. Il n'y a guère alors plus de bénéfice à traiter dans le voisinage de ces factoreries qu'à se présenter devant un point de troque peu de jours après qu'il a été approvisionné par un autre navire. Ceci admis, voici les évaluations du krou sur la deuxième partie de la côte des Graines, lesquelles évaluations servent également pour la première partie de la côte d'Ivoire, où ces graines se rencontrent encore en assez grande abondance. Nous avons dit d'ailleurs et nous faisons encore observer de nouveau que ces évaluations sont fort susceptibles de varier suivant les circonstances et les prétentions des naturels.

Valeur du krou
en marchandises
sur
cette fraction
de côte.

- Le krou de riz vaut 1 brasse $\frac{1}{2}$ de tissu commun, comme romales.
- _____ 1 brasse de tissu fin, comme satins streap.
- _____ 2 bouteilles d'eau-de-vie.
- _____ 5 têtes de tabac.
- _____ $\frac{1}{2}$ masse de verroteries, dites chinableu et olive,
qui sont celles préférées sur cette côte.
- 7 krous de riz valent 1 fusil, façon tower.

Connaissant la valeur du krou de riz, on obtient facilement la valeur du krou des autres produits: car les naturels admettent généralement qu'un krou d'huile de palme vaut trois krous de riz, et qu'un krou de poivre malaguette en vaut deux.

Cap des Palmes.

L'établissement américain bâti sur le cap des Palmes, et désigné habituellement sous le nom de *cap Palmas*, termine géographiquement la côte que nous appelons côte des Graines, laquelle se prolonge, commercialement parlant, jusqu'à Biribi, limite de la grande production du riz, du maïs, etc.

L'établissement du cap Palmas a été fondé par une société moins puissante que celle de Liberia; du reste, les statuts des deux sociétés sont à peu près les mêmes.

La position de la ville semble très-salubre, et l'entrée de la petite rivière qui coule près de l'établissement est praticable pour les embarcations presque en toute saison. On y a fait des plantations de sucre que les colons se sont vus forcés d'abandonner: le riz et l'huile de palme sont donc encore les denrées

principales que l'on y trouve; mais au cap Palmas, comme à Liberia, l'agriculture n'est pas ce qu'affectionnent beaucoup les colons: c'est au commerce de traite qu'ils préféreraient se livrer, oubliant que le commerce ne vit que de crédit ou de capitaux, et qu'ils manqueront de ces deux conditions principales tant qu'ils ne s'adonneront pas aux travaux de culture avec ardeur.

On ne paye pas de droits de douane à Palmas. Celui d'ancre est de 6 dollars; celui de phare, de 3 dollars. Les navires qui y mouillent sans commercer ne sont même pas assujettis à ce dernier droit.

prim
Litt
col
vrev
pita
tant
ar. h
(
crac
qui
ce d

CHAPITRE V.

CÔTE D'IVOIRE, OU CÔTE COMPRISE ENTRE LE CAP DES PALMES
ET LE CAP DES TROIS-POINTES.

Comme nous l'avons dit tout à l'heure, le riz et le maïs continuent à se trouver encore avec assez d'abondance dans les villages situés à l'E. du cap des Palmes, pendant une vingtaine de lieues environ ; on comprend d'ailleurs que peu de navires européens puissent trouver des bénéfices à troquer sur la côte que nous venons de parcourir ; il faudrait qu'on leur eût fait la commande absolue d'une partie de cargaison en riz ou maïs, pour qu'ils consentissent à s'y arrêter le temps nécessaire aux opérations de cette troque, laquelle couvre à peine les frais du navire ; il en est à peu près de même sur les points échelonnés entre le cap des Palmes et Biriby. Sauf le camwood, qui s'y trouve en grande quantité, on ne trouvera guère que du riz et du maïs à traiter devant les villages de *Cavally, Tahou, Wappou* et *Biriby*.

Villages de Cavally, Tahou, Wappou et Biriby.

Nous venons d'ailleurs de donner précédemment les évaluations en marchandises relatives aux échanges sur la côte des Graines, dont ce littoral n'est, commercialement parlant, que la vraie continuation.

Leurs produits.

Le cam-wood est, comme on sait, un bois de teinture d'un très-beau rouge ; il est très-recherché par les Américains et les Anglais, mais encore peu apprécié ou plutôt peu connu en France ; sa valeur est d'environ 400 francs le tonneau.

La poudre et les fusils, qui jouent un grand rôle dans les échanges de la côte des Graines, ne sont pas moins recherchés sur ces points : à mesure qu'on s'éloigne du cap des Palmes, ce

ne sont plus des fusils dits *tower-guns*, mais des fusils dits *danguns* que demandent les naturels ; ces derniers, beaucoup plus longs que les *tower-guns*, sont garnis de bois jusqu'au bout du canon, et montés à l'aide d'une grande quantité de capucines ; ils sont très-recherchés pour la chasse aux éléphants.

Les villages de Saint-André, Koutrou et Fresco, s'échelonnent sur la fraction de côte qui portait jadis le nom de côte des *Mal-Gens*. Cette réputation a dû être méritée, car les naturels de ces localités ont commis récemment encore certains méfaits à l'égard de navires marchands de faible tonnage, qu'ils avaient attirés chez eux ; aussi leur défiance est-elle grande, quand ils abordent un navire de guerre dans leurs vastes pirogues, qui peuvent contenir facilement 15 à 20 personnes ; ils semblent toujours craindre les repréailles qu'ils ont sans doute méritées ; du reste, en ne les laissant aborder que successivement, les navires troqueurs n'auront aucune surprise à redouter, et pourront avec eux faire ample provision de vivres frais, c'est-à-dire traiter à bas prix beaucoup de cabris, porcs, volailles, cocos, ignames, etc., etc. Ce sont à peu près les seules ressources de ces points ; on pourrait aussi y traiter de l'ivoire, mais à un prix assez élevé. Il n'y a guère lieu d'employer, dans ces achats de victuailles, autre chose que du tabac, du tafia et des étoffes communes.

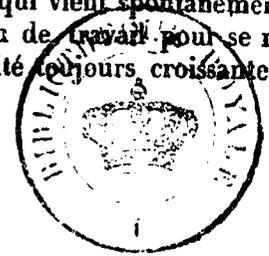
Côte de Saint-André, Koutrou et Fresco, dite jadis des *Mal-Gens* ou mauvaises gens.

Produits.

Nous venons de voir des produits de diverses espèces se montrer en plus grande quantité que l'ivoire sur la première partie de cette même côte, qui tire cependant son nom de ce dernier produit ; cette particularité devient plus sensible encore sur la fraction de côte qui portait jadis le nom de côte des *Bonnes-Gens*, et qui est semée de villages connus sous le nom de *Jack*, de *Lahou*, de *Jack-Lahou*, *Jack-Jack*, etc. L'huile de palme se récolte maintenant avec abondance dans ces villages, dont les mœurs tranquilles et laborieuses contrastent avec le caractère perfide et fainéant des habitants de la côte de Saint-André ou des *Mal-Gens*. L'ivoire s'y traite bien encore, mais ce produit ne peut que tendre à diminuer par suite des chasses actives dont l'éléphant est l'objet dans ces contrées ; le palmier à huile, au contraire, qui vient spontanément sur ce sol fertile, ne demande que peu de travail pour se multiplier à l'infini, et donner une quantité toujours croissante de substances oléagineuses.

Côte des Jacks et des Lahous, dite jadis côte des *Bonnes-Gens*.

Ses produits.



Valeur
du krou d'huile
ou marchandises
sur
cette fraction
de côte.

Le krou d'huile de palme subit, sur cette fraction de côte, une augmentation de poids presque double de celui que nous avons vu en usage sur la côte des graines; ce poids peut être évalué à 23 kilogrammes. Voici une valeur approximative de ce krou en marchandises de toutes sortes.

- Un fusil (dane-gun) vaut 2 krous d'huile de palme.
- Une pièce de satin streap (éttoffe fine) vaut 2 krous *idem*.
- Une pièce de bandane (14 mouchoirs) vaut 1 krou $\frac{1}{2}$ *idem*.
- Une pièce de red-tent (éttoffe fine) vaut 1 krou $\frac{1}{2}$ *idem*.
- Une pièce de romale (15 mouchoirs) vaut 1 krou *idem*.

Les marchandises données pour 100 livres d'ivoire en grosses dents, sur cette côte, ont foriné le paquet suivant :

Valeur
de 100 livres
d'ivoire
ou
marchandises.

- 4 pièces de satin streap (éttoffe de coton fine).
- 4 pièces de bandane, *idem*.
- 4 pièces de nicanèse, *idem*.
- 6 fusils et 50 pierres à fusil.
- 6 barils de poudre de 25 livres chaque.
- 6 barres de fer.
- 4 chaudières en fer.
- 6 bouteilles d'eau-de-vie.
- 2 bonnets de laine.
- 2 canevettes.
- 1 bassin en cuivre.
- 4 demi-masses de verroteries.

En basant approximativement ses opérations sur ces données, le troqueur entrera en traite successivement devant les villages de *Jack*, ou *Petit-Lahou*, du *Grand-Lahou*, un des plus beaux et des plus peuplés de toute la côte d'Afrique; de *Jack-Lahou*, de *Jack-Jack* et de *Petit-Bassam*. Chacun de ces points se subdivise lui-même en trois ou quatre bourgades; de telle sorte que, depuis le cap Lahou, tout le littoral offre l'aspect riant d'une série non interrompue de nombreux villages ombragés de palmiers et entourés de tapades en paille.

Le troqueur ne devra quitter ces points qu'après les avoir passés en revue successivement; s'il s'y trouve des navires au mouillage, il ne devra pas redouter la concurrence, car peut-être l'assortiment de la cargaison conviendra mieux au goût du moment chez les naturels que les marchandises de ces na-

vir
vite
cou

vires; mais, s'il s'aperçoit du contraire, qu'il appareille au plus vite, et qu'un fol entêtement ne le fasse pas lutter avec perte contre ses concurrents.

Les saisons sur cette côte précèdent d'une quinzaine de jours les saisons analogues de la côte des graines; les grandes récoltes d'huile de palme se font en septembre, c'est-à-dire après la saison des grandes pluies; en outre de celles-ci, des récoltes permanentes, d'un moindre rapport, ont lieu tout le reste de l'année.

Saison
des récoltes.

RIVIÈRES GRAND-BASSAM ET ASSINIE.

tie
co
co
les
tées

Bien que la côte que nous allons prolonger désormais appartenne à la fraction du littoral d'Afrique connue sous le nom de côte d'Or, nous lui laisserons son appellation géographique de côte d'Ivoire, jusqu'au cap des Trois-Pointes, afin de conserver les divisions de cap en cap que nous avons précédemment adoptées.

Après avoir dépassé les villages du Petit-Bassam, on ne tarde pas à apercevoir les constructions blanches de l'établissement militaire et commercial que nous avons fondé près de l'embouchure de Grand-Bassam; six lieues plus E., nous occupons un établissement semblable qui commande la rivière d'Assinie, de telle sorte qu'il reste peu à faire pour que ces deux rivières et le pays peuplé qu'arrose leur delta subissent exclusivement notre domination commerciale. Mais, avant d'entrer avec le troqueur dans chacune de ces rivières qui peuvent fournir en grande quantité le plus bel or de la côte d'Afrique, jetons un coup d'œil général sur les pays qui dans l'intérieur avoisinent leur delta, et dont la carte n° 2 donne un croquis d'une exactitude approximative; nous nous rendrons ainsi plus facilement compte de la provenance des produits qui viennent et surtout pourraient venir s'échanger contre nos marchandises, dans les rivières dont nous avons acquis la souveraineté par des traités que j'ai passés en 1844.

Considérations
générales
sur
les possessions
françaises
de
Grand-Bassam
et d'Assinie.

pa
tat
de
me
qu
pu
na
ca
le
su
la
no
na
se
av
18

A une vingtaine de lieues dans le N. du littoral sont deux royaumes principaux et qui confine, celui de *D'Jama* aux petits états suzerains de la France jetés sur les trois ou quatre affluents de Grand-Bassam, et celui d'*Achanti*, au royaume d'*Aouémi* ou d'*Assinie*, dont le roi Amatifou s'est rangé également sous la suzeraineté de la France. En outre les renseignements recueillis des

Royaumes
de D'Jama
et d'Achanti,
limitrophes
de
nos possessions.

naturels parlent d'un vaste pays dit d'*Acquio*, situé au-delà du delta de Grand-Bassam, lequel absorbait en grande partie les produits européens de cette rivière. Le royaume d'*Achanti* est connu depuis longtemps par sa richesse et sa puissance; celui de *D'Jama*, bien que d'une importance moindre, a cependant, au dire des naturels, une étendue égale à la moitié et plus du premier de ces royaumes. Sa capitale se nomme *D'Jama*, ville où viennent aboutir les marchandises européennes par l'affluent du N. E. de Grand-Bassam, affluent qui prend le nom de rivière d'*Ackba*. Une des villes principales du royaume de *D'Jama* se nomme *Foiacé*, avec laquelle *Amatifou*, roi d'*Assinie* ou d'*Aouémi*, a aussi de fréquentes relations de commerce. Maintenant, si l'on envisage que le royaume d'*Assinie* ou d'*Aouémi* est également en relation par le N. E. avec le pays des *Achantis*; qu'en outre, ce royaume est, dit-on, traversé par l'affluent le plus important d'*Assinie*, celui de la rivière *Tendo*, laquelle, faute d'un petit bateau à vapeur, n'a pas encore été remontée; que la partie déjà explorée de la rivière de *Potou*, considérée par les naturels comme l'affluent le plus important de Grand-Bassam, a été trouvée peuplée de nombreux villages adonnés à la troque, l'on ne pourra manquer de reconnaître que nos commerçants, protégés tout particulièrement par des établissements militaires, sont certes à même de développer puissamment leurs échanges dans un pays aussi étendu et aussi riche en affluents de rivières, ces voies toutes naturelles de communication avec l'intérieur; ils devront les développer surtout si l'État consacre un petit pyroscaphe aux reconnaissances géographiques de ces nombreux cours d'eau. Nous possédons en effet cinq affluents de rivière à la côte d'Or, savoir : les affluents de *Potou*, d'*Acka* et d'*Ebrié*, qui débouchent dans le *Grand-Bassam* et ceux de *Bia* et de *Tendo*, qui débouchent dans l'*Assinie*. Trois de ces affluents atteignent les grands royaumes de l'intérieur, et, au dire des naturels, les deux autres, c'est-à-dire ceux de *Potou* et de *Tendo*, traversent ces royaumes eux-mêmes; enfin tous les bords des affluents explorés jusqu'à ce jour sont peuplés d'une grande quantité de villages qui ont intérêt à voir nos commerçants pénétrer chez eux; deux ou trois de ces villages, au contraire, et ce sont généralement ceux du littoral, multiplient leurs efforts pour circonscrire notre commerce dans l'enceinte des établissements du bord de la mer.

Cette conduite des naturels d'ailleurs demande des explications, lesquelles, jointes aux considérations générales émises précédemment, mettront tout le monde à même d'apprécier une partie des motifs qui ont guidé le Gouvernement dans la prise de possession des deux artères principales de cette riche contrée d'échanges. Comme on le verra tout à l'heure quand nous parcourrons les divers affluents de nos deux possessions, le commerce de Grand-Bassam est monopolisé par les naturels qui habitent les villages de Grand-Bassam et d'*Acka*. Ces deux peuplades sont composées d'autant de courtiers qui de tout temps ont été intermédiaires entre les Européens et les naturels de l'intérieur, auxquelles ils vont vendre nos marchandises le double de leur valeur en échange de leur or, leur ivoire, etc. Or on comprend tout d'abord que ces deux peuplades, déjà ennemies l'une de l'autre, par suite de leur rivalité réciproque, sont au regret maintenant de nous voir menacer ce commerce de courtage, tandis que, au contraire, les naturels des cours supérieur des affluents appellent tous les jours nos traitants dans leurs villages, afin de se passer de l'intermédiaire tyrannique des courtiers riverains. Aussi devons-nous arriver tôt ou tard à contraindre ces peuplades de courtiers ou à l'émigration, ou à une soumission complète; sans cette alternative, on ne peut espérer de sécurité complète pour ceux de nos commerçants qui voudraient dépasser les villages de courtiers de Grand-Bassam et d'*Acka*, dans le but de traiter directement avec les naturels du cours supérieur de chaque affluent. Dans l'*Assinie*, c'est pis encore : les naturels qui avoisinent le cours inférieur du *Tendo* et dépendent du chef *Kakoaka* s'opposent à ce nos embarcations remontent cet affluent, et la force devra être employée pour y pénétrer; quant à l'affluent dit rivière de *Bia*, comme il est barré non loin du village d'*Amatifou*, ce dernier ne voit aucun inconvénient à y appeler nos commerçants, vu qu'ils ne peuvent dépasser ses propres villages.

Maintenant l'on comprend sans peine les bénéfices que nos commerçants doivent retirer, et retireront surtout dans l'avenir, d'une traite directe avec les peuplades de l'intérieur; on comprend surtout les avantages que doit offrir la troque des factoreries sur celle que fait un navire à l'aide des courtiers noirs du littoral.

Nous renvoyons, soit au volume de description nautique,

soit à la carte n° 2, pour les détails topographiques des deux possessions françaises, et nous allons, au point de vue commercial, faire une excursion rapide dans les affluents de chacune d'elles.

Un simple blockhaus en bois, entouré d'une fortification passagère et flanqué de quatre pièces de canon, constitue la seule défense de la factorerie commerciale de Grand-Bassam. A ce fortin va incessamment succéder une construction en maçonnerie.

Le fortin est élevé sur la plage presque à la pointe d'entrée de rive droite de la rivière de Grand-Bassam, de sorte qu'il commande à la fois la barre du littoral et celle de la rivière.

Jusqu'ici, les commerçants français installés au comptoir n'ont établi leurs communications entre la factorerie et les navires qui leur arrivaient de France que par la voie de la barre du littoral, qu'ils font franchir à leurs marchandises dans des barriques bien fermées; ils attendent sans doute que l'Etat leur donne l'exemple en consacrant à ces localités un petit bâtiment à vapeur propre à étudier et à franchir la barre de la rivière, comme à explorer les divers affluents de la Grand-Bassam et de l'Assinie. Jusqu'à ce moment, déjà trop différé selon nous, voici comment s'opèrent ces débarquements de marchandises: on les renferme dans des fûts bien conditionnés, on mouille une embarcation en dehors de la lisière de brisants, et, à l'aide d'amarres, installées en va-et-vient, les objets les plus précieux peuvent passer la barre et arriver à la plage sans accident: les personnes descendent à terre dans des pirogues semblables à celles employées devant Saint-Louis du Sénégal, à Guet N'dar, lesquelles sont conduites par des piroguiers sénégalais.

Supposons maintenant que nous avons franchi la barre de la rivière avec une embarcation, et que nous gouvernons pour en remonter les principaux affluents; peu après avoir quitté le fort nous arrivons devant le village de Grand-Bassam proprement dit, lequel, élevé sur la rive droite, est éloigné de 2 milles environ de l'établissement français.

Le village de Grand-Bassam, comme presque tous ceux de la côte au sud de la Sénégambie, se compose d'une longue rue d'un demi-mille d'étendue, des deux côtés de laquelle on a bâti des cases spacieuses et bien construites; chaque habitation est entourée d'un jardin planté de bananiers et de papayers: en outre,

Rivière
Grand-Bassam.

Fort Français.

Village
de
Grand-Bassam.

les arbres de toute espèce qui ombragent ces habitations achèvent de donner un aspect très-pittoresque au village; ces arbres sont des cocotiers, des orangers, des goyaviers, etc. Le chiffre de la population peut monter à 2,500 ou 3,000 âmes; comme nous l'avons déjà dit plus haut, c'est une population de courtiers riches, rusés, perfides mêmes; leur chef, Peter, est à cet égard un type de la race, c'est avec lui et dans son village même que j'ai conclu, en 1844, le traité d'achat de terrain et de souveraineté qui le range sous le pavillon de France.

Du reste, les courtiers de ce village sont, depuis bien des années, en relation avec des troqueurs anglais qui venaient et viennent encore mouiller devant la rivière pour y échanger leurs marchandises contre leur or et leur ivoire. Il en résulte que les exigences de ces noirs sont exorbitantes, et qu'il y a tout à gagner pour nos commerçants de la factorerie à se passer d'eux le plus possible.

Nous quittons le village de Grand-Bassam, et nous apercevons sur notre droite l'affluent d'Acka, dans lequel nous entrons et que nous allons remonter de suite, bien que ce ne soit pas l'affluent principal de la Grand-Bassam.

La traite y est fructueuse à cause des centres d'échanges qu'atteint la partie supérieure de ce cours d'eau. Les villages d'Acka communiquent avec le bord de la mer par l'intermédiaire d'un lac que les naturels traversent en pirogue. Cette facilité de communication a donné une certaine importance commerciale à Acka-Ville, situé sur le littoral à 6 ou 7 milles dans l'E. de la rivière de Grand-Bassam: aussi ne doit-on pas s'étonner que les courtiers des villages d'Acka et d'Acka-Ville, déjà en rivalité avec ceux du Grand-Bassam, commencent à redouter l'influence de nos commerçants dans le haut de leur rivière. Nous continuons à remonter le cours de cette rivière, et nous arrivons, après une quinzaine de lieues au delà du fort Français, devant Akba, village de 150 cases environ, bâti sur un plateau élevé, vis-à-vis du premier barrage de roches; la navigation est naturellement interrompue à ce barrage, qui fait cataracte: aussi le village d'Akba est-il le point d'arrêt des caravanes venant de l'intérieur, et c'est là que les traitants du haut et bas pays se rendent, à différentes époques de l'année. L'or y est le principal produit d'échange; il s'y trouve aussi de l'ivoire; une succursale de factorerie établie à ce point, et placée, moyennant une coutume, sous

les
de
des
pop
l'av
rien
un
jai
rai
l
anc
vi
un
ex
gic
le
sur
qu
fin
tent
con
lac
litt
Vil
de
des
du
con
ren
qu
la
du
mit
d'A
et
le
cin
ren

Affluent d'Acka

Villages d'Acka

Ack-Ville

Village d'Acka

le patronage du chef du pays, y ferait sans doute de bonnes affaires, car elle se rapprocherait d'autant du pays des Achantis.

Le haut de la rivière d'Acka, placé en dehors des terrains alluvionnaires du cours d'eau inférieur de la Grand-Bassam, est naturellement plus sain à habiter pour les Européens : Akba est distant de 50 milles environ du fort Français. Au village d'Akba se termine notre exploration dans cet affluent, puisqu'à ce point la navigation est interrompue par un barrage de roche : nous le redescendons rapidement et rentrons dans la Grand-Bassam que nous continuons à remonter vers le Nord.

Marigot de Petit-Bassam.

Au bout de quelques minutes, nous apercevons sur notre gauche un autre affluent ou plutôt un marigot qui se répand dans l'ouest, et, prolongeant la côte, atteint le village du Petit-Bassam, et même, assure-t-on, les nombreux villages des Lahous et des Jacks, si riches, comme on l'a vu, en substances oléagineuses.

Village d'Abra.

Petit-Bassam lui-même produit de l'huile de palme, et offre cet élément de cargaison aux troqueurs venus à nos factoreries de Grand-Bassam et d'Assinie, riches seulement de leur or et de leur ivoire. Laissant ce marigot sur notre gauche, nous arrivons devant le village d'Abra, où le cours de la Grand-Bassam se bifurque en deux affluents principaux, connus sous le nom de Potou et d'Ebrié; celui-ci, courant à peu près au N. O., celui-là au N. E., un troisième cours d'eau se montre à gauche, et, se jetant au S. O., rejoint le marigot de Petit-Bassam; aussi sert-il souvent de voie de communication aux habitants du haut pays qui veulent se rendre au Petit-Bassam, en pirogue, pour y traiter.

Le village d'Abra, situé au confluent de ces deux rivières, ne possède pas beaucoup d'or, mais on y trouve abondamment bestiaux, volailles, moutons, fruits etc... L'eau est profonde dans toute l'étendue de la vaste baie au fond de laquelle est situé ce village, et où viennent confluer les rivières de Potou et d'Ebrié.

Nous allons donner dans la rivière de Potou d'abord, et la remonter jusqu'à une quinzaine de lieues; les explorations des chefs de comptoir n'ayant pu jusqu'à ce jour dépasser cette distance faute d'embarcations suffisamment grandes et armées.

Affluent de Potou.

Cette rivière paraît être l'affluent principal de la Grand-Bassam; son cours est plus large et plus profond que celui des autres

affluents : ses deux rives offrent l'aspect d'une riche végétation. et sont peuplées de nombreux villages qui ont reçu nos traitants avec de grandes démonstrations de joie. Le grand village de Potou, peuplé de 3 à 4 milles âmes, donne son nom à la rivière; il est situé sur la rive gauche, à 15 ou 18 milles de l'embouchure de la Grand-Bassam; du comptoir jusqu'au village de Potou le trajet n'est donc guère que de 4 à 5 heures, quand on a une bonne embarcation. Le village est d'ailleurs un peu éloigné des bords de la rivière et, avant d'y arriver, il faut traverser des marais dangereux, où l'on ne peut guère s'aventurer que porté dans des hamacs par des naturels pratiqués des localités. Par sa position, le peuplé village de Potou centralise une grande partie du commerce du haut pays; les habitants de Potou importent les produits européens à une distance considérable dans l'intérieur. Cette cité africaine, une des plus vieilles du bas pays, a été fondée, dit-on, par une émigration d'habitants de Vankara, ville située dans le royaume des Achantis; ce qui semblerait donner une apparence de vraisemblance à cette version, c'est que seuls, dans la contrée, les habitants de Potou parlent la langue fanta. Nous redescendons la rivière de Potou et remontons l'affluent d'Ebrié; nous atteignons le village de Vitré, puis celui d'Ebrié, situés sur les bords de cet affluent, lequel, comme on l'a vu, se bifurque lui-même pour se mettre en communication par le Sud avec le marigot du Petit-Bassam. Le village d'Ebrié forme le noyau principal d'une peuplade de 4 à 5 mille âmes réparties dans une dizaine de villages; elle est presque continuellement en guerre avec les courtiers du bas du fleuve, et, par suite, a beaucoup de peine à se procurer nos produits; aussi désire-t-elle vivement la présence de nos traitants au milieu d'elle : l'or et l'ivoire sont les produits que l'on trouverait encore dans cet affluent. En continuant à le remonter, on passe devant le village d'Abijia, limite des excursions tentées dans l'Ouest jusqu'à ce jour; mais ces excursions ont constaté que l'huile de palme se trouvait en assez grande quantité dans le marigot d'Ebrié, et concourait sans doute à augmenter le chiffre de la traite de ce produit au Petit-Bassam. Ici se termine nos excursions dans les affluents de la Grand-Bassam; comme on le voit, ces affluents ne sont encore connus qu'imparialement, et nos commerçants n'osent s'y aventurer

affluents : ses deux rives offrent l'aspect d'une riche végétation. et sont peuplées de nombreux villages qui ont reçu nos traitants avec de grandes démonstrations de joie. Le grand village de Potou, peuplé de 3 à 4 milles âmes, donne son nom à la rivière; il est situé sur la rive gauche, à 15 ou 18 milles de l'embouchure de la Grand-Bassam; du comptoir jusqu'au village de Potou le trajet n'est donc guère que de 4 à 5 heures, quand on a une bonne embarcation. Le village est d'ailleurs un peu éloigné des bords de la rivière et, avant d'y arriver, il faut traverser des marais dangereux, où l'on ne peut guère s'aventurer que porté dans des hamacs par des naturels pratiqués des localités.

Par sa position, le peuplé village de Potou centralise une grande partie du commerce du haut pays; les habitants de Potou importent les produits européens à une distance considérable dans l'intérieur. Cette cité africaine, une des plus vieilles du bas pays, a été fondée, dit-on, par une émigration d'habitants de Vankara, ville située dans le royaume des Achantis; ce qui semblerait donner une apparence de vraisemblance à cette version, c'est que seuls, dans la contrée, les habitants de Potou parlent la langue fanta.

Affluent d'Ebrié.

Nous redescendons la rivière de Potou et remontons l'affluent d'Ebrié; nous atteignons le village de Vitré, puis celui d'Ebrié, situés sur les bords de cet affluent, lequel, comme on l'a vu, se bifurque lui-même pour se mettre en communication par le Sud avec le marigot du Petit-Bassam. Le village d'Ebrié forme le noyau principal d'une peuplade de 4 à 5 mille âmes réparties dans une dizaine de villages; elle est presque continuellement en guerre avec les courtiers du bas du fleuve, et, par suite, a beaucoup de peine à se procurer nos produits; aussi désire-t-elle vivement la présence de nos traitants au milieu d'elle : l'or et l'ivoire sont les produits que l'on trouverait encore dans cet affluent. En continuant à le remonter, on passe devant le village d'Abijia, limite des excursions tentées dans l'Ouest jusqu'à ce jour; mais ces excursions ont constaté que l'huile de palme se trouvait en assez grande quantité dans le marigot d'Ebrié, et concourait sans doute à augmenter le chiffre de la traite de ce produit au Petit-Bassam.

Ici se termine nos excursions dans les affluents de la Grand-Bassam; comme on le voit, ces affluents ne sont encore connus qu'imparialement, et nos commerçants n'osent s'y aventurer

encore pour y activer le mouvement de leur troque et, par suite, leurs bénéfices; aussi est-il désolant d'avouer que si le commerce d'or de cette rivière et de ses affluents atteint à lui seul le chiffre d'un million de francs, une grande partie de cet or passe dans les mains de troqueurs étrangers, lesquels cependant ne font que paraître au mouillage devant les villages de la côte, tandis que nos commerçants sont installés à terre sous la protection de nos canons et de nos soldats; évidemment on ne peut attribuer un résultat aussi déplorable qu'à un mauvais choix des marchandises ou au peu d'habileté qui préside aux opérations de nos commerçants.

Bien que l'ivoire se traite aussi dans la Grand-Bassam, et l'huile de palme dans l'affluent de Petit-Bassam, c'est l'or qui est le principal objet d'échange de notre possession; on le considère comme le plus pur de la côte d'Or. La moyenne partie de cet or provient de l'intérieur, porté par des caravanes ou les courtiers riverains qui vont l'y traiter; le reste provient du lavage que les gens des villages voisins opèrent eux-mêmes sur les lieux; voici comme ils s'y prennent :

Généralement l'or de ces contrées provient de filons métalliques, d'où les naturels l'extraient en creusant de petites mines, ou bien on le rencontre, soit en grains, soit en paillettes, disséminé dans un argile rougeâtre plus ou moins sablonneux. Les noirs font subir en place un premier lavage à la terre aurifère; puis un second; puis, lorsque le résidu leur semble riche, ils le lavent à la main dans des gamelles au fond desquelles les paillettes se déposent.

Ce travail est lent et peu lucratif; aussi les habitants de Grand-Bassam et d'Acka lui préfèrent-ils beaucoup les opérations de courtage; ils remontent les divers affluents que nous avons parcourus, y vendent des marchandises européennes à un prix exorbitant pour l'or en poudre ou en lingot, soit indigène, soit apporté aux points d'arrêts des caravanes; ils réalisent ainsi des bénéfices considérables; et, ce qu'il y a de plus regrettable, c'est qu'ils jettent sur les marchés de l'intérieur plus de marchandises étrangères que de marchandises françaises. Dans tout ce qui précède, nous avons dit assez pour espérer un terme prochain à ce fâcheux état des choses.

Nous donnerons plus loin l'espect et la valeur approximative de ces marchandises d'échange.

Nous quittons la rivière de Grand-Bassam, et, passant devant Acka-Ville et un autre petit village situés sur le littoral, nous arrivons devant l'embouchure de l'Assinie; puis nous dépassons encore cette entrée de rivière, et, à 7 milles dans l'est à elle, nous jetons l'ancre devant un établissement français à peu près semblable au fort Français du Grand-Bassam : il commande la rivière d'Assinie.

En jetant les yeux sur la carte de nos rivières de la côte d'Or, qui est insérée à la suite du présent volume, on verra que l'Assinie a un cours tout différent de la Grand-Bassam, et que le lac Ahy, vaste réservoir jeté au milieu du plateau alluvionnaire de l'Assinie, a restreint, par suite de son étendue, le nombre et la profondeur de ses affluents; aussi ne s'en trouve-t-il que deux, la rivière *Bia* et le *Tendo*, qui offrent des chances d'exploitation à notre commerce dans l'Assinie.

Le royaume d'Assinie ou d'Aouemi a pour capitale *Kinjabo*, situé sur la rive gauche de la rivière *Bia*; ce royaume est gouverné par *Amatifou*, successeur d'*Atacla* : son territoire s'étend à 30 lieues, du nord au sud, et à 15 lieues, de l'est à l'ouest, de *Kinjabo*; mais l'influence d'*Amatifou* et ses alliances avec les points éloignés de *Gingi*, *Jakou*, *Adingra*, *Jadissou*, *Asephi*, etc., donnent au pays que notre commerce approvisionnerait par l'intermédiaire de ce chef et de ses sujets une étendue bien autrement considérable; il faut y joindre encore la province de *Koakourou*, gouvernée par *Ahy*, oncle d'*Amatifou*. Si l'on considère maintenant que des démêlés politiques, qui auront sans doute un terme, empêchent seuls le roi *Amatifou* d'établir des relations commerciales plus actives avec les *Achantis*, et que rien ne s'oppose à ce que ces relations s'étendent de plus en plus avec le *Djama*; qu'en outre le cours profond et, dit-on, étendu de l'affluent de *Tendo* pénètre jusqu'au pays même limitrophe des *Achantis*, on aura tout lieu de croire que l'établissement d'Assinie doit offrir ainsi des chances de bénéfices réels aux opérations de notre commerce national.

Le village d'Assinie, bâti près du fort, n'est qu'une misérable bourgade habitée par une centaine de naturels qu'*Amatifou* a jetés sur le littoral pour lui servir au besoin d'avant-garde contre les peuplades hostiles de l'Est. Nous choisissons ensuite le chemin le plus profond parmi tous ceux qui forment le delta de communication entre l'Assinie et le lac *Ahy*, et nous entrons

Rivière d'Assinie

Fort d'Assinie

Etendue et relations commerciales d'Assinie ou d'Aouemi

Village d'Assinie

N
Ack
rivo
enc
nou
sem
riv
I
qui
sim
Ab
l'As
pro
la
a u
I
situ
ver
a o
de
pou
pla
uer
dee
pro
Si
rou
tani
et q
en
ete
tr
me
ope
I
bat
jete
les
na
ent

Or de traite

dans ce dernier; nous laissons sur notre droite l'affluent du Tendo, qui n'a guère été remonté jusqu'ici, faute d'embarcations grandes et armées, que pendant une dizaine de lieues à travers les peuplades hostiles du chef Kakoaka.

Lac Aby.

Village d'Aby.

Le cap au nord, nous coupons le lac Aby, dont l'étendue, du nord au sud, est d'environ 15 milles et celle de l'est à l'ouest, variable de 3 à 12 milles; nous sommes au village d'Aby, dont les habitations élevées, vastes et commodes, sont vraiment remarquables comparativement à ces petites cases en paille, vraies ruches à miel, que l'on trouve dans la plupart des villages africains de la Sénégambie.

Nous quittons Aby, et nous mettons le cap vers l'entrée de la rivière Bia ou Kin'jaho; nous donnons dans cette rivière dont le cours est étroit, sinueux mais profond; nous passons devant de nombreux villages élevés sur les deux rives, lesquelles déploient le luxe de la végétation tropicale. Nous arrivons, après avoir parcouru 8 à 9 milles de sinuosités de rivière, devant le point de correspondance de Kin'jaho.

Village de Kin'jaho.

Kin'jaho est un grand et beau village bâti à un mille de la rive gauche sur un plateau élevé, ce qui lui garantit, non-seulement plus de salubrité que la position riveraine, mais plus de sécurité militaire, en cas de guerre avec les peuplades voisines. C'est à ce village que j'ai conclu avec Amatifou, en 1844, le traité qui nous assure la souveraineté du pays baigné par l'Assinie.

Les rues de Kin'jaho sont larges et bien entretenues; les cases, ou plutôt les maisons de ses habitants, sont remarquablement propres et bien bâties pour des habitations africaines.

Cascade d'Aboussou.

Village d'Aboussou.

Si nous quittons Kin'jaho et que nous continuons à remonter le cours de la rivière, nous passons encore devant des villages riverains qui doivent renfermer, comme ceux qui précèdent, de nombreux éléments d'exploitation commerciale pour nos traitants; nous arrivons à Aboussou, premier barrage de roches, où le cours interrompu de la rivière produit une cataracte ou plutôt une cascade de 4 mètres de hauteur environ.

Aboussou est un beau village qui sert d'entrepôt commercial au roi Amatifou et à ses sujets; les produits européens qu'ils dirigent de Kin'jaho sur ce point sont ensuite envoyés à Gangi et Jahou, marchés du haut pays; les routes d'Adingra, Jadissou, Asephi et même Caumassie, capitale des Achantis, aboutissent

à ces marchés; et c'est ainsi que nos marchandises pénètrent dans l'intérieur pour s'y échanger contre la poudre d'or et les lingots que produit cette partie aurifère du vaste continent africain; si l'on veut dépasser Aboussou et continuer à remonter le cours de la rivière à l'aide d'une pirogue, on sera arrêté, de distance en distance, par de nombreuses cascades, moins élevées toutefois que celles d'Aboussou, lesquelles obligeront nécessairement à haler la pirogue à terre pour lui faire franchir chaque barrage, en la traînant sur la rive correspondante, et la relançant ensuite à l'eau.

Nous terminons donc notre excursion à la cascade d'Aboussou, et nous redescendons la rivière pour jeter un coup d'œil général sur le mode d'exploitation commerciale de l'Assinie, mode qui diffère sensiblement de celui que nous avons remarqué dans la Grand-Bassam.

Le commerce peut se faire de deux manières: soit dans le comptoir même, soit en remontant la rivière Bia, ou de Kin'jaho, soit enfin en remontant le Tendo, dont le cours et les ressources nous sont encore inconnus.

Mode d'exploitation commerciale de l'Assinie et de ses affluents.

Généralement, les habitants des diverses provinces du royaume d'Amatifou viennent deux ou trois fois par semaine au fort d'Assinie, au nombre de huit ou dix pirogues, contenant chacune de vingt à trente hommes; pendant deux ou trois jours ces hommes font des échanges avec les traitants européens de l'établissement, presque sans interruption du matin au soir; puis ils restent dix, quinze et vingt jours sans réparaître. Si, au contraire, nos traitants veulent remonter en rivière de Kin'jaho pour aller faire leurs échanges eux-mêmes, ils peuvent le faire en toute sécurité; nous pouvons citer tel ou tel voyage de traitants qui, après chaque excursion en canot dans cette rivière, en rapportaient 60 et 80 onces d'or; telle autre excursion, à la suite de laquelle les Assiniens, retournant avec le traitant au fort, dans cinq grandes pirogues, lui avaient acheté près de 5 à 600 pièces d'étoffes; sans compter les fers, mosaïques, fusils, etc., etc. Sauf les obstacles que nous a présentés jusqu'ici l'exploitation de l'affluent du Tendo, on comprend donc que si l'Assinie est moins riche en or que la Grand-Bassam, elle offre du moins plus de sécurité et de facilité de traite à nos commerçants; c'est que le delta de la Grand-Bassam se divise en un grand nombre de petits États fréquemment en hos-

ilité entre eux et avec nous, États que nos produits ont à traverser avant d'arriver au grand pays d'Aquio, qui les absorbe en grande partie; dans toute l'étendue du royaume d'Amatifou, au contraire, nos commerçants peuvent aller traiter sans aucun obstacle, et porter leurs marchandises aux dernières limites des possessions dont il se compose. Il reste maintenant à acquérir une sécurité semblable dans le Tendo, lequel approvisionne en or les riches villages d'Apollonie; or il y a lieu de penser qu'une fois maîtres du cours du Tendo, notre comptoir d'Assinie absorbera l'or qui fait la richesse de ces villages de traite établis, comme nous le verrons plus tard, à l'E. de la rivière d'Assinie.

Unité monétaire employée dans les échanges.

L'unité monétaire employée dans les échanges de cette fraction de côte où commence la côte d'Or, commercialement parlant, est l'acquêt d'or, dont la valeur moyenne est de 5 fr. 60 c. environ; plus bas il est moins pur; aussi n'équivaut-il guère qu'à 4 fr. 45 cent. dans les comptoirs hollandais et anglais que nous visiterons tout à l'heure. Nous donnons ci-dessous la valeur de toutes les marchandises européennes en acquêt. Ici, comme partout, les principales, parmi ces marchandises, sont les étoffes, la poudre, les fusils et le rhum ou l'eau-de-vie.

Espèce et valeur des marchandises employées dans la troque des rivières de Grand-Bassam et d'Assinie.

Dans le débit des étoffes nos commerçants luttent avantageusement avec les Anglais; de même pour les verroteries et les liqueurs fortes; mais il n'en est pas ainsi pour les fusils et la poudre, sur lesquels, du reste, il y a beaucoup moins à gagner que sur les étoffes et les verroteries: ainsi les troqueurs anglais vendent les fusils, *long-danes* ou longs fusils, 2 acquêts $\frac{1}{2}$ ou $\frac{2}{3}$; nos troqueurs ne les échangent pas à moins de 3 acquêts; les fusils *tower*, ou fusils courts, sont vendus 2 acquêts $\frac{1}{2}$ par nos traitants et 2 acquêts $\frac{1}{3}$ par les troqueurs anglais. La poudre est vendue 2 acquêts $\frac{1}{2}$ les 10 kilogrammes par ces derniers, et 3 acquêts par nos traitants; il y a une troisième espèce de fusil dite fusils français, qui se vendent 2 acquêts $\frac{1}{2}$ ou $\frac{2}{3}$.

Les étoffes *satén streap*, entre 2 $\frac{1}{2}$ et 3 acquêts la pièce.

Les *indiennes*, à peu près le même prix.

Les *madapolam*, 2 acquêts la pièce.

Les *tom-coffee*, de 15 mouchoirs, entre 1 acquêt $\frac{1}{2}$ et 2 acquêts la pièce.

Les *romales* de 15 mouchoirs, 1 acquêt la pièce.

Les *verroteries dites mosaïques*, entre 1 et 2 acquêts la masse.

Le *corail* de belle espèce, entre 21 et 22 acquêts la filière.

Le *tabac*, les 25 têtes de 25 feuilles chaque, 1 acquêt.

L'*eau-de-vie* de traite, 1 acquêt les 5 litres.

Le *vin rouge*, 1 acquêt les 15 litres.

Il faut ajouter à ces marchandises du sucre blanc, de la cassonade, des rasoirs, des couteaux, des chapeaux, des orgues de barbarie, des miroirs, etc.

Pour les marchés de l'intérieur, on peut y vendre aussi de belles étoffes de soie et de beaux velours de soie, des brocards de Lyon, des étoffes blanches, façon burnous. Les couleurs recherchées sont alors le rouge, le bleu, le jaune et le bleu-azur.

L'ivoire se traite aussi dans ces rivières, bien qu'en petite quantité comparativement à l'or; il se paye généralement 1 acquêt la livre, quand il se compose de grosses dents, et 1 demi-acquêt la livre quand ce sont des *scrivellos*.

Devant la côte d'Assinie comme devant Grand-Bassam, le littoral est barré; jusqu'à ce que les communications soient établies par la rivière, c'est à l'aide de pirogues qu'on se rend à terre, en franchissant les brisants de la plage; les marchandises y arrivent dans des fûts bien cerclés, et par va-et-vient.

De tout ce qui précède n'est-on pas porté à conclure :

Que notre commerce doit tendre à faire disparaître le plus grand nombre possible d'intermédiaires entre lui et les marchés de l'intérieur;

Que la conséquence naturelle de cette suppression de courtiers du littoral, toujours en querelles avec nous ou entre eux, sera d'augmenter considérablement le chiffre de nos débouchés à l'intérieur, débouchés dont ils se ferment les uns aux autres par jalousie de métier; qu'en outre nos commerçants feront des bénéfices plus encourageants; qu'une autre conséquence sera de détruire la concurrence étrangère dans nos possessions, laquelle ne vit que par le courtage des naturels du littoral, courtage désormais réduit à néant par suite de nos relations directes avec l'intérieur;

Que, pour arriver à ces résultats, il convient de consacrer un petit bateau à vapeur, calant un mètre au plus, à la reconnaissance de ces rivières, et à la protection de notre commerce dans leurs affluents; que ce petit bateau devra franchir les bancs des rivières, après que ces dernières auront été étudiées et chenallées par des pilotes de la barre du Sénégal; qu'ensuite il devra se

faire éclairer dans ses premières exploitations des affluents par une vaste et longue pirogue bastinguée et bien armée, destinée à lui signaler la route et le sondage ;

Qu'enfin ces reconnaissances une fois faites de gré ou de force dans les divers affluents, ce petit vapeur, chauffant avec le bois des rives, devra régulièrement remorquer, chaque semaine, les embarcations des traitants dans ces mêmes affluents pour donner de l'essor au mouvement commercial direct avec les marchés du haut des rivières.

En quittant le mouillage d'Assinie et continuant à prolonger la côte, on passe devant plusieurs autres villages groupés près du littoral, et, après avoir dépassé les monts d'Apollonie, on aperçoit les ruines du fort anglais de ce nom; un des villages de Kakoaka s'élève près de ces ruines; 3 ou 4 milles plus loin, est celui qu'habite Kakoaka lui-même, un des chefs noirs les plus riches de ce littoral; une barre de brisants plus épouvantables encore que ceux d'Assinie et de Grand-Bassam défend les approches de ce village; j'ai tenu cependant à les franchir pour visiter la résidence de Kakoaka, et m'assurer s'il n'existait pas auprès de cette résidence un affluent de rivière pouvant servir aux transports des marchandises dans l'intérieur. Je n'ai rien vu, dans une certaine limite, qui pût me le faire craindre, et détruire chez moi l'opinion que le *Tendo* devait être l'affluent principal par lequel les traitants d'Apollonie pénétraient dans les pays limitrophes des Achantis, et en revenaient riches de leurs bagots d'or.

Les troqueurs qui s'aventureraient à descendre chez Kakoaka y trouveraient les mêmes conditions d'échange, ou à peu près, que dans les rivières d'Assinie et Grand-Bassam: Kakoaka, qui passe pour être cruel et desposte, monopolise tout le commerce de la contrée; il recherche les belles étoffes, les armes, l'eau-de-vie, etc., etc.; en un mot, les autres marchandises que nous avons citées plus haut ont cours chez lui comme à nos comptoirs.

En continuant à descendre la côte, on passe devant la rivière de Cobre, qui pénètre, dit-on, dans l'intérieur à très-grande distance; son cours est pour ainsi dire commandé par le petit fort hollandais d'Axim, triangle bastionné dans lequel un troqueur trouvera peut-être quelques échanges à faire; on ne paye d'ailleurs aucune espèce de droits au mouillage d'Axim: il s'y trouve peu de ressources en vivres frais.

Villages de Kakoaka.

Axim.

CHAPITRE VI

CÔTE D'OR, OU CÔTE COMPRISE ENTRE LE CAP DES TROIS-POINTES ET LE CAP SAINT-PAUL.

Nous allons parcourir une côte que l'Europe a jadis hérissée de forts et de canons pour travailler avec plus de sécurité au trafic immoral des esclaves. Maintenant que le commerce licite règne seul sur ce littoral, ces forts ne sont plus occupés que parce qu'ils existent; car le mouvement commercial, dont ils sont autant de centres beaucoup trop rapprochés, n'y concorde pas avec les frais qu'occasionne l'entretien du personnel de leur garnison, de leurs murailles et de leur artillerie.

Le fort anglais de *Dixcove* est le premier établissement de ce genre que l'on rencontre après avoir doublé le cap des Trois-Pointes; l'or, l'huile de palme et l'ivoire pourront y être traités chez deux ou trois traitants mulâtres établis dans des cases à l'europeenne au pied du fort: nos navires peuvent y commercer librement moyennant un droit de demi pour cent *ad valorem* du prix de facture: Dixcove est un des points où se récolte aussi avec abondance le maïs, graminée que nous retrouvons sur plusieurs autres parties de ce littoral; on estime que la côte d'Or en exporte cent mille boisseaux annuellement.

A *Dixcove* succède le fort hollandais de *Boutry*, où se traitent également l'huile de palme et le maïs; ce dernier produit est aussi l'élément principal de traite aux forts en partie abandonnés de *Secondé* et de *Chama*, bien qu'on puisse parfois, en se présentant devant ces points, trouver de l'or et de l'ivoire à traiter. On passe ensuite devant les deux forts de *Commendo* et l'on

Dixcove.

Boutry, Secondé, Chama, Commendo.